

Marc Renneville

# VACHER L'ÉVENTREUR

*Archives d'un tueur en série*



ARCHIVES

JÉRÔME MILLON

VACHER L'ÉVENTREUR  
ARCHIVES D'UN TUEUR EN SÉRIE

Collection MÉMOIRES DU CORPS  
*ARCHIVES*  
dirigée par Jean-Jacques Courtine

Déjà paru :

Laurence Guignard,  
*Antoine Léger l'anthropophage.*  
*Une histoire des lectures de la cruauté (1824-1903)*

COUVERTURE :

Photographie de Joseph Vacher  
faisant face au juge juge Fourquet, en prison.  
Coll. Fourquet-Voutay.

*Catalogue disponible sur demande*

© Éditions Jérôme Millon – 2019  
*Marie-Claude Carrara et Jérôme Millon*  
3 place Vaucanson  
F — 38000 Grenoble  
[www.millon.fr](http://www.millon.fr)  
ISBN : 2-84137-369-7

MARC RENNEVILLE

Vacher l'éventreur.  
*Archives d'un tueur en série*

*Avec des textes d'Alexandre BÉRARD, Jean-Roger CAUSSIMON, Émile FOURQUET, Alexandre LACASSAGNE, Étienne MARTIN, Raoul PONCHON, Marius RÉTY, Gabriel TARDE, Bertrand TAVERNIER, César TOURNIER (MARCIAT) et Joseph VACHER.*

JÉRÔME MILLON



## Remerciements

La réalisation de ce livre a bénéficié de l'appui documentaire des personnels des archives départementales de l'Ain, du service des archives départementales du Rhône, des archives municipales de Lyon, de la bibliothèque municipale de Lyon, de la bibliothèque H. Ey de l'hôpital Sainte-Anne à Paris, de la bibliothèque de l'hôpital Saint-Ylie, des Archives nationales, de l'École nationale supérieure de Police (ENSP). Je tiens à remercier tout particulièrement : Florence Beaume (AD de l'Ain) ; Céline et Raphaël Caussimon pour avoir permis la reproduction de la *Complainte de Bouvier l'éventreur*, Rémi Cuisinier pour le partage des plaintes criminelles ; Michel Chomarat pour la reproduction de l'estampe issue de sa collection ; Ghislaine Chauviré (AD du Rhône) ; Jacques Dallest, magistrat, qui a initié la numérisation du dossier de procédure ; Nadine Dardenne pour l'aide à la transcription des plaintes ; Gérard Dole pour sa description organologique et policière de l'accordéon de Vacher, Maryne Dorée pour la recherche à l'ENSP ; Brigitte Fenaux, pour ses informations sur la vente Fourquet ; Georges Fourquet, peintre et petit-fils du juge Fourquet ; Amos Frappa pour ses photographies dans les fonds Lacassagne et Locard ; Étienne George pour la reproduction de sa photographie de Jean Aurenche et Bertrand Tavernier ; Jean-François « Maxou » Heintzen et ses complices musiciens Catherine Perrier, Roland Brou et Patrick Couton pour l'interprétation des plaintes ; André Lanfrey, Frère Mariste et historien, pour le partage de sa connaissance de la congrégation des Frères maristes et de leurs archives ; Laurent Lopez pour le partage de sa documentation sur l'affaire du Bois-du-Chêne ; Jean-Baptiste Martin, linguiste, pour sa traduction en patois de Bénonces ; Benoît Muckensturm (Europe 1 documentation) ; Jérôme Sirdey (fonds ancien de la BM de Lyon) ; Stéphane Vielle pour sa documentation ; Antoine de Vita, qui m'a confié la documentation rassemblée pour son mémoire de master en histoire à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ; Bertrand Tavernier, pour avoir permis la transcription d'un entretien filmé ; Damien Voutay, pour m'avoir donné l'accès à la documentation du juge Fourquet ; Tristan Vuillet (Archives municipales de Lyon) et mes collègues du CLAMOR : Hervé Colombani, Nadine Dardenne, Chloé le François des Courtis, Delphine Usal, Sophie Victorien pour leur aide et leur soutien au projet.

Merci aussi aux éditeurs, Jérôme Millon et Marie-Claude Carrara, pour leur accueil et leur accompagnement si précieux ; et à Jean-Jacques Courtine

enfin, pour avoir lancé cette nouvelle collection « Archives » en la laissant délibérément ouverte à ces affaires criminelles qui poussent l'histoire aux limites de l'analyse sociale et psychologique.

---

CONVENTION DE CITATION : Ce livre renvoie régulièrement aux documents produits par la procédure judiciaire. Afin de limiter le nombre de notes, le numéro d'inventaire est indiqué entre parenthèses. Ainsi, toute mention de (pièce n° x) ou (lot y, n° x) renvoie à un document unique ou une pièce issue d'un lot du dossier de procédure judiciaire de l'affaire, conservée aux Archives départementales de l'Ain sous la cote 2U 300. Ce dossier a été intégralement numérisé et placé en libre consultation sur le site des archives du département de l'Ain ([http://www.archives.ain.fr/archive/fonds/FRAD001\\_vacher/n:85](http://www.archives.ain.fr/archive/fonds/FRAD001_vacher/n:85))

Les abréviations utilisées sont peu nombreuses : AD (Archives départementales), PV (procès-verbal). Certains noms de commune ou de lieux-dits ont changé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Les dénominations actuelles sont indiquées entre parenthèses.

## Présentation

Au panthéon de l'abominable, Joseph Vacher trône comme l'une des figures les plus abouties d'inhumanité. Tueur de jeunes bergers innocents, égorgueur, violeur, éventreur, récidiviste : Vacher condense en sa personne les attributs de l'ogre des contes ancestraux et la figure du monstre criminel contemporain. Sa sinistre odyssée de tueur en série n'a rien à envier à celle de Jack l'éventreur, auquel la presse de l'époque le compara, pas plus qu'à celles des nombreux criminels qui le suivront dans la sérialisation du crime, au <sup>xx</sup>e siècle. Si Vacher n'est pas le premier tueur en série français, il est le premier à avoir bénéficié d'une couverture médiatique locale, nationale et internationale. Le "Jack l'éventreur du Sud-Est" a cherché et provoqué cette médiatisation, qu'il prenait comme un moyen de défense. Il a tué plus que l'éventreur de Londres et, contrairement à ce dernier, ses proies étaient des figures d'innocence et de pureté. Par le choix de ses victimes et le saccage des corps auquel il se livra, Vacher constitue le prototype du pervers sexuel et tueur d'enfants. Son nécrologe continue d'offenser aujourd'hui encore ce que le sociologue Émile Durkheim appelait «les états forts de la conscience collective»<sup>1</sup>. Contemporaine de l'affaire Dreyfus, l'affaire Vacher suscita probablement bien plus d'émotion au sein des populations rurales de la France<sup>2</sup>. Chacun de ses crimes provoqua des réactions d'effroi, de sidération et de fascination mais aussi des discours, des polémiques et des analyses visant à réduire l'abominable dans un cadre de raison. L'éventreur de bergers enfin arrêté, on chercha à comprendre l'incompréhensible : qui était-il ? Comment avait-il pu arriver à commettre ces atrocités ? Et que devait-on en faire ?

Vacher a fortement contribué, par sa personnalité, son discours et ses écrits, à faire de son odyssée meurtrière un «cas» singulier dans les annales du crime. Confondu par plusieurs témoins pour un unique assassinat, il en avoue dix autres, tout aussi effroyables, persuadé qu'il est de bénéficier d'un statut d'impunité judiciaire. Emprisonné, inculpé, Vacher déconcerte

---

1. E. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Alcan, 1893, p. 85.

2. A. Bérard, «Le vagabondage en France» in A. Lacassagne, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, p. 461.



par son attitude car il n'entend pas subir passivement le processus judiciaire. L'assassin garde la maîtrise de sa parole, il prend la plume pour se présenter au public comme un être innocent, malade, lucide et irresponsable. Face à ses juges et aux médecins, il se défend. Il se déclare « anarchiste de Dieu » et force l'accès à la presse pour transmettre ses positions. Vacher écrit, négocie, crie, parle ou garde le silence. Il tenta ainsi d'obtenir jusqu'à son ultime recours en grâce ce qui lui semblait être justice : la reconnaissance de son innocence et son transfert dans un asile d'aliénés, à défaut de pouvoir être soigné dans un simple hospice.

Du côté de l'institution judiciaire, l'enjeu est tout autre : après l'horreur des crimes, après l'arrestation, justice doit passer. Il faut que le scandale cesse. Au plus vite. Vacher doit être assigné à ses actes et il faut statuer sur son état mental. S'il est fou, il doit être envoyé à l'asile. S'il n'est pas fou, il doit être jugé en cour d'assises. Rendre justice en l'espèce nécessite l'expertise de l'état mental de l'accusé. Celle-ci fut longue et bien que son résultat ait permis à la justice de suivre son cours, elle fut immédiatement contestée pour sa partialité. Aujourd'hui encore, Joseph Vacher est un défi pour la criminologie en raison des zones d'ombre de sa personnalité et de la nature de ses crimes.

Si la trajectoire de Vacher a connu une postérité comme un cas criminologique posant la question du diagnostic différentiel entre crime et folie, elle n'a guère été considérée comme une « affaire » au sens judiciaire. Cette spécificité tient sûrement au fait que l'auteur des crimes a été identifié. Arrêté et condamné, le tueur de bergers a bénéficié d'une gloire médiatique fulgurante mais éphémère car son arrestation lui a fait perdre l'auréole de mystère attachée à l'anonymat de son prédécesseur londonien. L'enquête elle-même a été canonisée dans une version, livrée par le juge d'instruction Émile Fourquet (1862-1936), qui la rendait à la fois triomphale et exemplaire, toute à la gloire de l'institution judiciaire, et reléguant l'accusé au statut d'un assassin sinistre et roublard mais fort peu intelligent<sup>1</sup>. Ainsi débarrassé de toute aspérité, le récit de l'affaire a gagné en clarté ce qu'il a perdu en intrigue. Certains retours à Vacher ont emprunté ce chemin balisé d'une enquête centrée sur la traque d'un tueur en série menée par un magistrat héroïque, précurseur des techniques du profilage, d'autres ont brossé le portrait d'un juge avide de reconnaissance et peu soucieux des procédures. Ce livre souhaite contribuer à ouvrir une autre

---

1. Émile Fourquet, *Vacher le plus grand criminel des temps modernes par son juge d'instruction*, Besançon, Jacques et Demontrond, 1931.

voie, celle de l'histoire, qui présuppose de bien dissocier les temporalités de l'enquête et de sa mémoire. Il faut alors distinguer deux Fourquet. Le premier est juge d'instruction. Il agit dans le cadre d'une information judiciaire qui va aboutir au renvoi en cour d'assises d'un criminel hors normes. Ce temps de l'enquête est, nous le verrons, heurté, tissé d'incertitudes et de rebondissements. Le second Fourquet est un écrivain qui a décidé de témoigner pour la postérité. Trente années séparent le juge d'instruction de l'écrivain. Le premier est dans le feu de l'action, le second est dans la remémoration. Des deux Fourquet, j'ai choisi de mettre au jour le premier et on pourra voir dans cette préférence une forme d'hommage à l'homme de terrain. Ce livre vise ainsi à restituer le juge d'instruction dans sa détermination mais aussi dans sa fragilité et sa complexité. Lorsqu'on a cherché à établir des nuances dans le portrait glorieux du juge livré par l'écrivain, on a jusqu'ici abouti au résultat inverse. On a forcé le trait et Fourquet est devenu suspect. L'écrivain a été accusé de manipuler l'histoire et le juge de manipuler l'enquête. Ces contre-lectures à charge me semblent avoir négligé à leur tour plusieurs points. D'abord, il est difficile d'apprécier dans les erreurs produites par la mémoire d'un témoin ce qui relève d'une intentionnalité consciente. On se trompe de bonne foi bien plus souvent qu'on ne le pense. L'activité cérébrale de mémoration obéit à des règles complexes qui ne sont pas encore totalement mises au jour. On sait, par exemple, que l'émotion y joue un grand rôle et que les traumatismes subis influent grandement sur sa construction. Le juge Fourquet a précisément vécu l'affaire Vacher comme un traumatisme. Il suffit de lire son livre témoignage pour s'en convaincre. Il est légitime de relever les erreurs contenues dans son récit. Ce travail relève de l'histoire et nous le ferons, mais nous n'en déduirons pas pour autant une volonté de mentir. Le deuxième obstacle à une relecture de l'affaire tient à la réduction de l'enquête sur le seul juge Fourquet. Cette matrice narrative s'est imposée au détriment d'une appréhension de l'ensemble des procédures ouvertes car si Fourquet a mené l'ultime enquête lorsqu'il était en poste au tribunal de Belley, en 1897, il n'est ni le seul magistrat ni le dernier intervenant à s'être impliqué dans la résolution judiciaire des crimes du tueur de bergers. L'index patronymique proposé en fin de volume permet de vérifier que ces crimes ont mobilisé plus de vingt magistrats et quarante médecins.

Face au juge alors, l'assassin ? Si l'homme de loi n'est pas un personnage, son accusé est peut-être un « cas » ? Cette évidence symétrique est aussi un piège. Si on reprend une fois encore la contrainte des temporalités, Vacher

n'est devenu un « tueur en série » qu'à titre posthume et de manière rétrospective : l'expression n'existe pas au XIX<sup>e</sup> siècle. Vacher est désigné, en son temps, principalement comme un « tueur de bergers » ; secondairement comme un « éventreur », un « fou », un « monomane » ou de manière plus anecdotique encore « Jack l'éventreur du Sud-Est ». Le tueur est d'abord connu par ses crimes. De 1894 à 1897, onze assassinats ont été l'objet de onze enquêtes différentes dont il faudra faire un jour l'histoire sans préjuger d'une fin scellée par une arrestation qui n'intervient que le 4 août 1897. De 1897 à nos jours, la plupart des récits produits sur Vacher ont été centrés sur la figure de l'assassin et la mise en série de ses crimes. Aujourd'hui encore, il est facile d'éveiller l'intérêt du lecteur en sollicitant le ressort d'une émotion partagée que provoque l'évocation de l'horreur des crimes. Nous n'y échapperons pas. La réprobation est unanime et l'auteur se place d'emblée à l'unisson avec son lecteur. Au-delà de cette émotion facilitant l'entrée en matière, toute affaire criminelle du passé est aussi un moment d'histoire et elle doit permettre, à ce titre, d'établir une distance propice à la réflexion.

Le parti-pris de ce livre est de traiter le cas de Joseph Vacher comme une « affaire », au sens où son histoire cristallise des enjeux liés à l'administration de la justice, à la médiatisation des crimes et à l'expertise médicale du justiciable. Pour ressaisir ces enjeux en leur temps et constater combien, en retour, l'« affaire Vacher » peut encore nous parler au présent, il faut solliciter l'archive, en prenant soin de dissiper le mirage d'une clarté immédiate. La lecture directe d'un texte ancien peut en effet séduire par l'effet de transparence qu'elle provoque : lire un document du passé rédigé en français moderne offre l'agréable impression « d'y être », et pour peu que cet effet de dépaysement se conjugue avec la perception d'un accès immédiat au sens, l'illusion de savoir est totale et le recours à l'historien, superflu. Or, pour l'historien comme pour toute personne qui s'intéresse aux traces du passé ; loin d'agir comme une révélation, l'archive est d'abord opacité. L'archive nous questionne et doit être questionnée. Son partage suppose de donner au lecteur contemporain les moyens de l'appréhender au-delà de sa littéralité, ne serait-ce que parce que les traces du passé ont, comme les discours du présent, différents régimes de vérité. Un écrit peut viser l'exactitude, lorsqu'il s'agit d'une pièce de procédure judiciaire, mais il peut aussi s'inscrire dans un registre d'information délibérément aléatoire lorsqu'il s'agit d'un article de presse ou d'un roman. Les journalistes ne se privèrent d'ailleurs pas, au temps

même de l'affaire Vacher, de broder des récits d'invention pour combler l'absence de nouvelles. L'assassin lui-même prit soin d'avertir ses futurs chroniqueurs : « on aurait beaucoup à faire si on voulait ajouter foi à tout ce que les journaux disent.<sup>1</sup> » On ne peut donc disposer de ces textes sans prévention. Il importe de rassembler et d'analyser les documents disponibles pour relier les informations qu'on peut en tirer. Chaque pièce est un indice. Il s'agit de pointer les convergences mais aussi les divergences en avançant une interprétation argumentée pour lever les contradictions, chaque fois qu'une telle opération peut faire sens. Cette recherche d'intelligibilité doit enfin concilier exigence et modestie car elle est destinée à être sans cesse remis sur le métier. L'histoire est un savoir transitoire, une connaissance en mouvement qui procède par accumulation. Présenter les matériaux de l'histoire, c'est aussi partager la méthode d'une discipline de pensée. Tel est l'objectif de la collection « Archives » et le présent ouvrage entend s'y inscrire pleinement.

Les documents relatifs à « l'affaire » Vacher ne manquent pas. Ils se présentent sous forme d'imprimés et de manuscrits et proviennent de sources variées : presse d'information, procédure judiciaire, rapports médicaux... Si les recherches préparatoires à cette édition permettent d'affirmer que certains documents sont perdus pour l'histoire, bien d'autres ont été mis au jour. La pièce centrale du dossier documentaire est constituée par un livre publié en 1899 par le docteur Alexandre Lacassagne (1843-1924), moins de trois mois après l'exécution du tueur de bergers<sup>2</sup>. Médecin, professeur de médecine légale, anthropologue, expert judiciaire, Lacassagne est au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles le chef de file de la criminologie en France. Lacassagne a mené avec deux collègues aliénistes la longue expertise qui a déterminé l'état mental de l'accusé et scellé, par voie de conséquence, son sort judiciaire. Publié moins de deux mois après l'exécution du condamné, le livre *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques* constitue le témoignage le plus proche et le plus fiable sur l'affaire, bien avant et bien plus sûrement que le livre du juge Fourquet publié tardivement, en 1931. L'ouvrage de Lacassagne est d'autant plus essentiel pour la connaissance de l'affaire qu'il s'agit d'un livre de combat mais aussi, par sa construction, d'un livre gigogne, composé à partir de documents à valeur

---

1. Lettre de Vacher au docteur Madeuf, 29 nov. 1897 (AD 01, dossier de procédure, lettres).

2. Alexandre Lacassagne, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Lyon-Paris, Storck-Masson, 1899.

d'archive. *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques* aurait pu, à lui seul, constituer un ouvrage de la collection «Archives». Le livre de Lacassagne contient 40 documents. Nous en avons ajouté plus de 110 dans le dossier documentaire. Cet ouvrage rassemble ainsi, pour la première fois, plus de 150 pièces originales relatives à un cas de tueur en série dont les raisons de passage à l'acte restent aujourd'hui encore, pour une large part, un mystère.

## *Nécrologe*

- 20 mai 1894. Beaurepaire. Isère. Eugénie DELHOMME, 21 ans, est étranglée, égorgée. Son corps porte des traces de coups divers, le sein droit est partiellement arraché. Le cadavre a été violé.
- 20 novembre 1894. Vidauban. Var. Louise MARCEL, 13 ans, est étranglée, égorgée. Le cadavre est retrouvé éventré, les seins sont arrachés.
- 12 mai 1895. Étaules. Côte-d'Or. Augustine MORTUREUX, 17 ans, est étranglée, égorgée. Son cadavre présente des plaies près du sein droit.
- 24 août 1895. Saint-Ours. Savoie. Péronne BAUD, veuve Morand, 55 ans, est étranglée, égorgée, violée.
- 31 août 1895. Bénonces. Ain. Victor PORTALIER, 16 ans, est étranglé, égorgé. Le cadavre est retrouvé éventré, une partie du scrotum a été arrachée.
- 24 septembre 1895. Truinas. Drôme. Aline ALAISE, 16 ans, est étranglée, égorgée. Le cadavre présente un début d'éventration.
- 29 septembre 1895. Saint-Étienne-de-Boulogne. Ardèche. Pierre MASSOT-PELET, 14 ans, est étranglé, égorgé. Le cadavre porte des blessures au scrotum et des traces de sodomie.
- 10 septembre 1896. Busset. Allier. Marie MOUSSIER, 19 ans, est étranglée, égorgée. Le cadavre présente une morsure au nez et une tentative d'éventration.
- 1<sup>er</sup> octobre 1896. Varennes-Saint-Honorat. Haute-Loire. Rosine RODIER, 14 ans, est étranglée et égorgée. Ses parties génitales sont mutilées.
- Fin mai 1897. Tassin-la-Demi-Lune. Rhône. Claudius BEAUPIED, 14 ans, est égorgé. Son cadavre est retrouvé dénudé, au fond d'un puits.
- 18 juin 1897. Courzieu-La-Giraudière. Rhône. Pierre LAURENT, 13 ans, est étranglé, égorgé. Son cadavre est mutilé au scrotum et porte des traces de sodomie.



PREMIÈRE PARTIE

---

L'ASSASSIN, SES JUGES  
ET SES MÉDECINS





## 1. *L'enfant des Terres froides*

*Comme Jésus-Christ notre Seigneur disait à ses disciples: Le Ciel et la terre passeront mais mes paroles ne passeront point.*

Joseph Vacher<sup>1</sup>.

Le registre d'état-civil de la commune de Beaufort, canton de Roybon, département de l'Isère, a enregistré pour l'année 1869 à la date du 16 novembre, la naissance de jumeaux. Ce jour-là, Pierre Vacher, âgé de 60 ans, cultivateur, se rendit à la mairie et présenta à deux heures de l'après-midi, deux nouveau-nés de son union avec Marie-Rose Ravit, âgée de 45 ans, exerçant la profession de ménagère. Le premier enfant était né le même jour à une heure du matin dans la maison familiale, située au hameau de Chantabot. Il portait le nom de Joseph. Le second, né une demi-heure plus tard, se prénomma Eugène. On ne sait comment fut accueillie la nouvelle de cette gemellité tard venue dans une famille déjà nombreuse. Au moment de cette naissance, Pierre Vacher avait déjà quatre enfants issus d'un premier mariage et neuf de son union avec Marie-Rose Ravit. Bien que les parents Vacher soient propriétaires de leur ferme, leur parcelle d'exploitation ne suffisait pas à nourrir toute la famille et les enfants les plus âgés étaient partis. Placée à la frontière sud-ouest des Terres froides, réputées pour la difficulté à les cultiver, Beaufort était aussi au cœur d'une zone où les écoles des Frères maristes étaient nombreuses. Les Frères instituteurs étaient présents à Thodure, Roybon, Lens Lestang, Viriville, St Siméon et St Pierre de Bressieu, La Côte Saint André... De confession catholique, Pierre et Marie-Rose Vacher ne semblent pas avoir confié l'instruction de leurs enfants aux instituteurs chrétiens alors même que certains parents, cousins ou neveux, en furent proches au point que l'un d'entre eux avait pris l'habit à la fin des années 1850 à l'école mère de Saint-Genis-Laval sous le nom de Frère Berthier<sup>2</sup>. Ce qui est certain, c'est

---

1. Lettre de Vacher aux époux Génin, 14 avril 1897 (pièce 686, p. 160-161).

2. Registre des prises d'habits. Archives centrales des Frères maristes, Saint-Genis-Laval. Les recherches dans ce centre ont été réalisées par l'historien F. A. Lanfrey. Frère Berthier fit vœu temporaire d'obéissance le 8 septembre 1860. Il était né sous le nom de Joseph Firmin

que les Vacher étaient soucieux de donner de l'instruction à leurs enfants afin qu'ils puissent s'établir dans les meilleures conditions car même les filles furent envoyées à l'école primaire du village<sup>1</sup>. Leur départ de la ferme coïncida souvent avec leur mise en ménage, et plusieurs sœurs aînées de Joseph furent ainsi mariées avant d'être majeures, avec l'accord de leurs parents. Certaines purent fonder leur foyer non loin de la maison natale, d'autres s'éloignèrent pour suivre leur mari. À titre d'exemple, Marie-Philomène se maria en 1867 à l'âge de 20 ans à Orliénas (Rhône), avec Pierre Pras, un cultivateur habitant dans cette commune et le couple s'installa peu après à Saint-Genis-Laval, près de Lyon. Marie-Victorine resta à Beaufort en se mariant en 1873 avec Joseph Guibaud ; Rosalie partit dans la Drôme proche à Grand-Serre, où résidait Jean Antoine Frandon, qu'elle épousa en 1878 à l'âge de 16 ans. La même année, Rosalie Joséphine quitta à son tour la maison natale mais resta sur la commune de Beaufort en se mariant avec Eugène Gueffier. Louise-Antoinette fit de même avec Régis Virieux en 1883. Deux ans plus tard, Victorine se maria avec Jean Costang, alors charpentier, et le couple s'installa dans la commune limitrophe de Marcollin. Certains enfants tentèrent leur chance en quittant le travail de la terre, tel Auguste, qui fut cordonnier ou Olympe, qui fut cafetière sur la Côte d'Azur. La plupart des frères et sœurs des jumeaux exerçaient ainsi les métiers de cultivateur, de ménagère et de domestique<sup>2</sup>. Le dernier né et unique cadet des jumeaux, Louis, naquit en 1872 et il se plaça comme domestique. Les jumeaux nés en 1869 ne purent grandir ensemble car Eugène décéda prématurément en bas âge, le 15 juillet 1870. Le survivant Joseph contracta probablement dans sa petite enfance comme certains de ses frères et sœurs une fièvre typhoïde, que le médecin de famille Ulysse Charcot traitait classiquement par une saignée (pièce 205). Joseph fréquenta dès l'âge de 6 ans l'école primaire de Beaufort dont la classe était tenue par l'instituteur Fournel. Il y apprit à lire et à écrire sans difficulté, tout en participant aux travaux de la ferme, en conduisant notamment le bétail au pâturage (pièce 633). Son comportement d'écolier n'attira guère l'attention de ses camarades, qui le considéraient comme un « gentil garçon » (pièce 176) n'étant « ni le plus fort ni le plus faible » (pièce 177). Le

---

Vacher, à Beaufort, le 22 février 1842. Il quitta toutefois les Frères maristes très vite, en 1860, s'engagea dans l'armée et décéda en 1866 à l'âge de 24 ans.

1. Alors que la signature de Pierre Vacher dénote un faible niveau de maîtrise de l'écrit et de la lecture, celle des filles Vacher présente une calligraphie sûre et normée.

2. Sur la vie de la jeunesse rurale en France, voir Jean-Claude Farcy, *La jeunesse rurale dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Christian, 2004.

seul incident qu'on lui connut fut d'avoir, lors d'une promenade au bourg voisin de Pajay, profité de l'absence momentanée de l'instituteur pour attirer ses camarades dans l'église. Là, il monta en chaire et improvisa un discours qui fut vite interrompu par l'irruption de l'instituteur dans l'église (pièces 176 et 633).

À 7 ans, alors qu'il était assis sur l'herbe d'un pré à manger des pêches avec son grand frère Jacques, alors âgé de 22 ans, Joseph fut mordu ou léché par le chien du garde champêtre. L'animal fut abattu deux ou trois jours après parce qu'on le croyait atteint d'hydrophobie (rage). Joseph fut soigné à titre préventif à la demande de sa mère qui envoya Jacques acheter une bouteille de remède empirique dans la Drôme, à Saint-Romain d'Albon, qu'il paya 5 fr (pièces 172 ter et 173). Cet événement a priori bénin ne laissa guère de souvenir chez les habitants de Beaufort mais d'après Joseph Vacher, il fut la cause d'un premier changement de comportement. Ses camarades d'école commencèrent après cet incident à le repousser en le surnommant «l'enragé» et il devint sujet à de violents maux de tête qu'il ne put calmer qu'en fuguant à travers la campagne et les bois environnants<sup>1</sup>.

La mère de Vacher décéda le 12 mai 1882. Joseph avait alors 12 ans et demi. Au printemps 1884, peu après avoir fait sa première communion (pièce 633), le jeune Joseph quitta son village natal pour se rendre à Saint-Genis-Laval près de Lyon, où il fut accueilli par sa sœur aînée, Marie-Philomène Pras (pièces 187 et 217) dont deux filles Lucie et Louise, étaient installées à Cannes avec une autre sœur de Joseph, Olympe la cafetière, surnommée «kilomètre»<sup>2</sup>. Vacher fut placé par sa sœur comme domestique chez différents propriétaires (pièce 187). Il fut engagé au début du mois de mai pour aider à faire les marchés à Lyon. Parvenu en fin de contrat le 11 novembre parce qu'il n'y avait plus de travail, le jeune Joseph n'avait donné aucun signe de mauvaise volonté à son employeur qui le trouvait «très intelligent», relevant seulement qu'il avait tendance à boudier lorsqu'on lui faisait une remarque. Joseph Vacher fut immédiatement repris

---

1. Les renseignements sont tirés du dossier d'information judiciaire. On donne ici la version exposée par Joseph Vacher. Sur son enfance, voir particulièrement les interrogatoires des 4 et 5 novembre 1897 (pièce 633-634). La version donnée par son frère aîné, témoin de la scène, est moins tragique : Jacques affirme que le petit chien du garde-champêtre avait sauté sur son frère pour lui faire des caresses et lui lécher le visage (pièce 173).

2. Information tirée du témoignage d'un journaliste écrivant une lettre à en-tête «Le Littoral» du 20 février 1898 à M. le procureur de la République de Grasse (hors cote, entre les pièces 412-413).

chez un autre propriétaire qui témoigna lui aussi de l'intelligence de son domestique (pièce 188). Joseph décida de quitter cet emploi vers la fête de Pâques pour s'engager comme valet de ferme chez Declérieux, dont la propriété était située en face de la communauté des Frères maristes (pièces 183 et 218) jusqu'à la Saint-Martin (11 novembre). Attiré par la vie religieuse, Vacher résolut d'y entrer comme postulant. Il fut admis à la congrégation le 20 novembre 1885, avec l'accord de son père. Vacher suivit chez les Frères maristes une formation qui le destinait moins à la prêtrise qu'à devenir un instituteur chrétien. Le noviciat durait deux ans et le coût théorique de la formation pouvait être de 400 francs, dont la moitié devait être versée dès la première année. Le trousseau coûtait 250 francs et comprenait l'habit d'entrée en religion, 12 chemises, six serviettes, deux paires de draps, 12 mouchoirs et 25 francs pour blanchissage, raccommodage, entretien de la chaussure, frais de médecin etc. En pratique, le prix de l'enseignement était adapté à la fortune du postulant, et en accord avec la famille. Il est donc douteux que les Vacher aient payé le prix fort<sup>1</sup>. Pendant 8 mois, Joseph Vacher fut un postulant correct et le 15 août 1886, jour de l'Assomption, il reçut la vêtue et le nom religieux de frère Jacques<sup>2</sup>.

Désormais novice, Vacher porte la soutane et se lève à quatre heures du matin. Il prie puis, à 6 h 30 le lundi, le mardi et le mercredi, il suit des cours de grammaire ou prépare la dictée pendant une demi-heure. L'arithmétique est enseignée le vendredi et le samedi puis, la lecture étant acquise, le Frère directeur l'initie à la lecture des manuscrits. À huit heures du matin, les élèves arrivent et les postulants suivent les cours. Les novices sont également formés, comme les élèves, au plain-chant. Le soir est consacré à une heure de catéchisme, entre 6 et 7 heures<sup>3</sup>. La formation dispensée ne s'élève guère au-dessus du meilleur niveau de l'école primaire et la priorité est donnée à l'éducation religieuse. Celle-ci repose sur une « pédagogie de combat » qui vise à faire barrage à l'enseignement des « philosophes et des incroyants ». Parmi les principes qui la composent, on retrouve l'enseignement du catéchisme, matin et soir, l'invocation fréquente de la sainte Vierge, la dévotion « aux anges gardiens, aux saints

1. Les informations relatives à la congrégation des frères Maristes ont été fournies par l'historien F. André Lanfrey, dans le cadre d'une correspondance avec l'auteur (avril 2019). Les erreurs d'interprétation sont à attribuer à l'auteur du présent ouvrage.

2. Registre des prises d'habits. Archives centrales des Frères maristes, Saint-Genis-Laval. Les recherches dans ce centre ont été réalisées par F. A. Lanfrey.

3. Cette journée type est tirée de l'ouvrage d'André Lanfrey, *Marcellin Champagnat et les Frères maristes. Instituteurs congrégationnistes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Don Bosco, 1999, p. 118-120.

patrons et aux âmes du purgatoire», le respect « envers les ministres de Jésus-Christ, l'obéissance au Prince, et aux magistrats », « le goût et l'amour du travail »...<sup>1</sup>

En avril 1887, Vacher fut envoyé à Villechenève, pour faire son stage de cuisine et enseigner à la petite classe comme sous-maître (pièce 621)<sup>2</sup>. Cette affectation dura jusqu'aux grandes retraites de l'été. De retour en août 1887 à la maison-mère à Saint-Genis, il fut envoyé à nouveau comme cuisinier à Sainte-Foy-l'Argentière (pièces 192 et 621) mais il ne donna pas satisfaction et son séjour y fut très bref. Frère Andronicus, directeur de cette école libre, affirma d'ailleurs lors de l'enquête que Vacher n'y était pas passé (pièce 189). En octobre 1887, alors que le postulant Vacher arrivait au terme de son noviciat, la direction de la maison-mère de Saint-Genis-Laval lui demanda de quitter la congrégation. La raison exacte de ce départ reste inconnue. Il faut l'inscrire dans le contexte plus général de la réorganisation de la congrégation vers des implantations en Outre-mer et à l'étranger, depuis que la loi Goblet du 30 octobre 1886 avait interdit l'enseignement public aux congréganistes. Les Frères maristes avaient en 1887 moins de raisons qu'avant de recruter plus que de besoin pour des écoles « libres » qu'ils devaient organiser à la hâte, en étant mal payés et soumis à des comités tatillons. La communauté mère de Saint-Genis-Laval affirma que le comportement de Vacher ne paraissait « pas suffisamment sérieux et par trop excentrique » pour la vie religieuse (pièces 163-165). Un ancien compagnon de noviciat, qui le retrouva à l'armée, déclara que Vacher lui avait confié qu'il avait été renvoyé pour avoir masturbé ses camarades mais cet aveu rapporté par un témoin hostile n'est pas corroboré par d'autres sources (pièce 170, p. 242). Vacher déclara lui-même au juge qu'il était parti après une visite médicale, comme d'autres camarades l'avaient été dans l'année (pièce 621). Il est certain en tout cas que ce départ ne fut pas causé par une faute grave puisque Vacher obtint par la suite des certificats de la part des Frères maristes. Il est difficile de savoir ce que Vacher pensa de ce renvoi. Ses écrits laissent entendre qu'il garda un temps une rancune contre les Frères et que celle-ci s'estompa progressivement. Ce qui est certain, c'est que Vacher acquit par sa formation chez les Maristes une aisance dans l'expression écrite qui favorisa sa progression à l'armée et qui lui permit, plus tard, de donner des leçons dans les fermes. À la suite de

1. A. Lanfrey, *ibid.*, 1999, p. 161-162.

2. L'école communale de garçon de Villechenève fut tenue par les Frères maristes de 1871 à 1888, date à laquelle elle fut laïcisée (pièce 92).

son renvoi de la congrégation, Vacher retourna dans son village natal où il savait pouvoir compter sur l'accueil de son père veuf, son frère Jacques et ses deux sœurs aînées Rosalie Joséphine et Louise-Antoinette. Rosalie n'était pas loin non plus, à quelques kilomètres seulement dans la commune de Grand-Serre, dans la Drôme. Le jeune Joseph trouva donc facilement à travailler ici et là comme journalier pendant plusieurs mois (pièce 621). En juin 1888, alors qu'il était employé à faner la luzerne sur la commune de Thodure, il tenta d'abuser du jeune Marcellin Bourde, âgé de 13 ans et occupé au même travail (pièces 194-197). Le garçon résista et le propriétaire survint en menaçant Vacher :

— Sale petit Frère, c'est comme ça que tu fais, je t'aurais bientôt réglé! (pièce 196)

Vacher perdit son emploi et cet événement l'incita probablement à quitter la région. Il trouva refuge chez sa sœur Olympe, alors employée comme domestique à Grenoble. Celle-ci lui procura une place à la brasserie des Nations, qu'elle envisageait d'acheter. Vacher assista à la visite du président Sadi Carnot le 20 juillet mais il ne resta pas engagé plus d'un mois à la brasserie (pièce 621). C'est à Grenoble qu'il eut sa première relation sexuelle avec une femme, probablement une prostituée, par l'entremise de sa sœur (pièce 634). Vacher contracta dans cette aventure une incommodante « chaude-pisse » et il fut contraint de faire un séjour du 24 septembre au 25 novembre 1888 à l'hôpital de Grenoble. Son orchite blennorragique y fut traitée par le docteur Jules Girard (pièce 198). En décembre, il séjourna un temps chez sa sœur Victorine Costang, installée à Marcollin (pièces 202-203). Un jour qu'Olympe se trouvait chez Victorine, l'un de ses enfants lui dit, parlant de Joseph, « qu'il y avait le fou qui courait dans la campagne avec un bâton à la main » (pièce 258). Sans considérer que Joseph est vraiment fou, frères, sœurs et beaux-frères étaient unanimes à le décrire comme bizarre, « pas toujours bien équilibré » et Olympe affirma que son père avait dit « plusieurs fois de le faire interner dans une maison d'aliénés vu qu'il ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles » (pièce 258). Ces souvenirs plausibles sont toutefois sujets à caution car ils furent recueillis après l'arrestation de Vacher, et on ne peut exclure que leur expression ait été motivée par la volonté d'attester la folie d'un frère devenu inexcusable.

Vacher fut à nouveau soigné pour sa maladie vénérienne, le 11 février 1889 à l'hôpital l'Antiquaille de Lyon, grâce à l'intervention de son frère aîné Jacques, cultivateur à Beaufort (pièces 173 et 193). Vacher versa 30 francs à son entrée ce qui lui permit d'être placé dans la catégorie des

payants. Il occupa à ce titre un lit dans la salle Sainte-Camille. Il sortit de l'hôpital le 12 (pièce 207) ou le 14 avril (pièce 206), après avoir subi une opération ayant entraîné l'ablation partielle d'un testicule. Cette épreuve le marqua, ainsi qu'en témoigna son frère Auguste, chez lequel il se rendit peu après : « Mon frère, tant que je puis me souvenir, me raconta qu'il avait été traité d'une façon très énergique par le docteur Gailleton, que ceux qui le saignaient avaient été étonnés de la réussite de son opération dont un sur cent s'en tirait, qu'on l'exposait sur des tables de marbre pour montrer le résultat de son traitement ; mon frère ajoutait qu'on lui avait fait boire beaucoup de drogues qui lui avaient troublé la tête » (pièce 208). Joseph connaissait à peine Auguste, qui vivait alors en exerçant le métier de cordonnier à Genève. Vacher séjourna à Genève au Café international (pièce 621) mais Auguste n'appréciant pas la compagnie de son frère, son hospitalité se limita à quelques jours (pièce 208). Joseph Vacher partit alors pour Paris et il y resta une quinzaine de jours, en septembre, au moment de l'exposition universelle. Il retourna ensuite en Savoie et séjourna à l'hôtel Folliet à Aix-les-Bains (pièces 621 et 624). Il repartit à Lyon puis à Saint-Genis-Laval où il obtint des Frères maristes un certificat qui lui permit de se placer à Lyon, en novembre, comme garçon de peine dans l'entreprise de papeterie en gros « Piquet frères », située au 9 rue Pierre Corneille, près de la place Morand (actuelle place Lyautey) (pièce 619). Là, Vacher poussa la carriole à cheval sans entrain, et un jour même, il en perdit la bêche sans pouvoir expliquer les circonstances de cette perte. Vacher se fit remarquer par ses relations distantes et tendues avec les autres employés. Son arrivée à la papeterie avait coïncidé avec les représentations du Wild West Show données au parc Bonnetterre de Villeubanne par la troupe américaine de William Frederick Cody. Alors, depuis cette date, comme les « Apaches » désignaient les mauvais garçons des faubourgs de Paris, les employés de la papeterie avaient affublé leur meneur d'attelage du surnom moqueur de « Buffalo ». Vacher n'était pourtant pas mal vu de ses supérieurs : ayant contracté la grippe en décembre 1897, il ne put travailler que quatre jours, et ses patrons lui payèrent son mois entier. Vacher avait enfin trouvé une place qui lui convenait et il envisageait d'y rester (pièce 625). Le 1<sup>er</sup> janvier 1890, il fut chargé de porter les éphémérides aux clients et recueillit près de 190 francs d'étrennes (pièce 625) qu'il se garda probablement de partager, ce qui suscita la rancœur des autres employés (pièce 215). « Buffalo » fut renvoyé quelques jours après cet épisode, à la suite d'une altercation avec Jean Charpigny, affecté à l'emballage (pièces 210-216).



Vacher avait trouvé à se loger à Lyon depuis décembre 1889 dans un garni, 48 rue Sully. Fin janvier, ayant été tiré au sort, il sut qu'il serait appelé à partir en fin d'année pour accomplir trois années d'active en service militaire. La perspective du casernement ne l'enchantait guère. En février 1890, un mois après sa perte d'emploi, il fut renvoyé de son garni rue de Sully en raison de son mauvais caractère et du désordre de sa chambre (pièce 209). Il retrouva un emploi de garçon de café logé chez Bernard, 44 rue Grôlée mais il décida de quitter Lyon pour trouver refuge dans sa famille, à Saint-Genis-Laval. Grâce à la recommandation de sa sœur Marie-Philomène, il entra le 25 février 1890 au service de Barthélemy Guinet, conseiller municipal, sur la base d'un engagement jusqu'au 11 novembre. Son nouvel employeur le trouva « très sombre », tenant des propos « vicieux » et réfléchissant « constamment » en exprimant des idées anarchistes. Vacher insista pour obtenir un congé afin de participer au premier défilé du 1<sup>er</sup> mai organisé pour la journée internationale des travailleurs. Guinet en profita pour le licencier, le 25 avril. Vacher fêta le 1<sup>er</sup> mai à Lyon, se mêlant à la foule des 40 000 personnes qui défilèrent ce jour-là et il ne revint à Saint-Genis-Laval que dans la nuit, particulièrement exalté et éméché (pièce 217). Joseph Vacher quitta Saint-Genis-Laval fin mai ou début juin (pièce 187). Son nom est inscrit au mouvement des populations flottantes sur les registres de police, attestant de courts séjours à Lyon, en mai et début octobre 1890 (pièce 213). Lyon est d'ailleurs, pour Vacher, une ville repère ; sur le plan spirituel d'abord, parce qu'elle est placée sous la protection de la basilique de Notre-Dame-de-Fourvière, lieu de naissance de la vocation des Maristes ; sur le plan géographique ensuite, parce que Lyon fut et resta le point de départ et d'arrivée de ses périples en France. Vacher y dormit bien souvent, comme ailleurs, à la belle étoile (pièce 635). À l'automne, Vacher retourna chez sa sœur à Saint-Genis-Laval pour solliciter les Frères maristes qui lui délivrèrent le 28 octobre un certificat de présence de 1885 à 1887 affirmant que « pendant ce temps, il n'est revenu aucune plainte concernant sa probité et sa moralité » (pièce 191).

Vacher effectua son service militaire au 60<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Besançon. Arrivé au corps le 16 novembre 1890 comme soldat de deuxième classe, l'ancien novice sembla résigné. Lors de la prise d'uniforme, il se laissa faire « comme un automate » (pièce 237). Vacher fut affecté à la 11<sup>e</sup> compagnie (3<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon). Il fut remarqué dès les premiers jours par son lieutenant De Gentile auquel il parut « malheureux et d'un caractère hypochondriaque ». L'officier constata que

ses camarades lui faisaient un mauvais accueil et le «brimaient volontiers». Il dut même intervenir à plusieurs reprises pour que le jeune soldat ne soit pas chahuté plus que de raison (pièce 230)<sup>1</sup>. Ainsi acculé et souffre-douleur du reste de la troupe, Vacher est apprécié pour sa droiture par ses rares camarades (pièce 248). Lors des exercices militaires, il se fait remarquer par ses performances à la gymnastique et à la lutte (pièce 248). Vacher est dur à l'effort et s'applique à tous les exercices, surchargeant de sa propre initiative son paquetage lors des marches.

Le soldat Vacher obtient sa première permission du 4 au 11 juillet 1891 (pièce 228) et c'est probablement durant cette permission qu'il demanda en vain au maire de Beaufort d'être relevé du service militaire parce qu'il était aîné d'orphelins (pièce 179). Comme tous ses camarades, il sort le dimanche de la citadelle pour fréquenter les cafés de la rue Battant. Il se rend aussi dans les maisons de tolérance, avec une fortune variable, liée peut-être aux opérations qui ont occasionné une ablation partielle de ses deux testicules. Vacher reste un soldat à part : son passé en soutane, ses idées anarchistes, son zèle et sa sobriété sont autant de facteurs qui ne facilitent pas son intégration dans la troupe des appelés. Il reconnaît lui-même qu'il a conservé «une certaine timidité en sortant de chez les Frères» mais aussi «une droiture de caractère» qui passe pour ses camarades d'escouade pour une intransigeance déplacée. Cette rigueur est même prise pour de l'insolence, lorsqu'il s'agit pour le soldat Vacher d'apprécier le comportement de son chef direct, le caporal Barbier, qu'il considère comme «une vraie brute et un fricoteur de première classe». La jeune recrue est choquée par les passe-droits que s'arroge son caporal, qui se fait servir le café au lit et fait astiquer ses cuirs par un soldat désigné. Entre Barbier et Vacher, très vite, «c'est la guerre» : le soldat subit en silence les punitions «plus ou moins méritées» du petit-gradé ; aussi accepte-t-il avec empressement la proposition du capitaine Rossignol d'entrer dans le peloton d'instruction des élèves caporaux (Vacher, lettre du 24 octobre 1897, p. 200). Désormais soldat de première classe, Vacher donne toute satisfaction dans sa formation mais la rancune de Barbier le poursuit et il écope, au moment de la préparation des examens, de 36 jours de salle de police (*ibid.*). Alors qu'il est reçu théoriquement

---

1. Sur la violence des relations entre les militaires de la garnison de Besançon, voir Anne Courvoisier, «Le jeune soldat. Une figure du désordre à Besançon (1870-1914) in J.-C. Caron, A. Stora-Lamarre et J.-J. Yvorel, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, PU de Franche-Comté, 2008, p. 85-100.

24<sup>e</sup> sur un total de 126 postulants, dont 20 étaient des jeunes caporaux repassant une seconde fois l'examen, Vacher est écarté de la promotion sur l'intervention du caporal Barbier (*ibid.*). Le 9 octobre, jour des nominations, Vacher constate qu'il a été floué (pièce 238). Il s'en ouvre à ses camarades qui, très probablement, rient de son sort. De dépit, le sobre Vacher boit un demi-litre d'eau-de-vie et, à demi-ivre, il menace dans un état de surexcitation ses camarades avec son sabre-baïonnette. La confrontation provoque l'intervention du sergent-major, qui fait de vives remontrances à Vacher. Réagissant avec colère et désespoir, le soldat sort un rasoir de sa poche et l'ouvre en poussant un hurlement qui effraie le sous-officier (pièce 236). Vacher est maîtrisé avant d'avoir pu mettre à exécution son geste d'auto-égorgement. En état de choc, il est admis à l'infirmerie du corps où il passe la nuit (pièce 221, p. 434).

Le lendemain, Vacher est dirigé vers l'hôpital mixte de Besançon où il reste en observation pendant 8 jours. Il obtint une seconde permission d'une durée de quinze jours, du 20 octobre au 3 novembre (pièce 228) et un changement de compagnie, dans le premier bataillon (pièces 236 et 238). Nommé caporal le 29 décembre 1891, Vacher fut affecté à la 7<sup>e</sup> compagnie (3<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon). Son comportement n'attira aucune critique de la part du sergent Roland, son chef direct, qui ne remarqua «qu'une tendance à croire que tout le monde lui en voulait mais quand on lui donnait des ordres sur un ton convenable, sans le brusquer, on obtenait de lui tout ce qu'on pouvait en exiger» (pièces 218 et 247). Son adjudant témoigna dans le même sens, d'un caporal Vacher ayant «fait son service d'une manière irréprochable mais avec rudesse» (pièce 234). L'adjudant Griffault remarqua tout particulièrement les qualités de rédaction de son caporal, acquises chez les Frères maristes : «tous ses rapports étaient si bien faits qu'on a été sur le point de l'adjoindre comme sergent fourrier» (pièce 234). Vacher fut nommé sergent le 21 décembre 1892 (pièce 223). Affecté alors à la 6<sup>e</sup> compagnie (2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon), il fut apprécié de ses chefs pour sa conduite «très bonne», une «moralité parfaite», une «honnêteté» et une «probité» qui ne pouvaient être mises en cause et, enfin, «une grande sobriété» (pièce 219). Ces qualités de conduite n'empêchèrent pas toutefois le lieutenant Greilsammer, s'appuyant ici sur le témoignage du sous-officier Grunfelder (pièce 239), de le décrire comme peu communicatif avec ses camarades, en proie à des idées noires et une «manie de la persécution». Le lieutenant ajoutait que Vacher possédait «une force musculaire considérable» et prenait un «plaisir sauvage» à soulever à bras tendus du mobilier de casernement tels que les

bancs de troupe, des tables ou des chaises attachées ensemble (pièce 219). En retour, Vacher estimait que ces officiers « prussiens » n'étaient pas honnêtes (lettre du 24 octobre, p. 201).

Si ses supérieurs ne semblent avoir rien eu à reprocher à Vacher sur le plan de la discipline militaire en dehors d'un « caractère bizarre » (pièce 224), son naturel taciturne et sa susceptibilité contribuèrent à le faire craindre par les hommes placés sous ses ordres et les sous-officiers qui partagèrent sa chambrée. Certaines nuits, Vacher était en proie à des cauchemars durant lesquels il prononçait des paroles incohérentes accompagnées de gestes menaçants (pièces 160, 219 et 239).

Le 25 février 1893, le sergent Joseph Vacher se rend à Saint-Genis-Laval pour une permission de convalescence de 30 jours. Durant ce séjour, il retourne à la papeterie Piquet pour savoir s'il n'y aurait pas un emploi pour lui, lorsqu'il sera libéré de son service militaire. La direction refuse, en arguant de sa trop faible connaissance technique du métier. Déçu, Vacher retourne à la citadelle de Besançon le 24 mars (pièces 164 et 222). Le 11 mai, jeudi de l'Ascension, il se rend à Baume-les-Dames en compagnie de son camarade Loyonnet pour passer la journée chez les parents de Louise Barrant, une jeune domestique dont il a fait la connaissance alors qu'elle était serveuse dans un restaurant du faubourg Battant, à Besançon. Vacher voit en Louise sa future fiancée mais au repas, alors que celle-ci accepte de boire dans le verre de Loyonnet, elle refuse de faire de même avec celui que Vacher lui tend. Le sergent entre alors dans une crise nerveuse telle qu'il manque le train du retour (pièce 170, reproduite p. 243). Contraint de rentrer à pied, il arrive avec Loyonnet à la citadelle de Besançon en pleine nuit. Là, il fait une nouvelle crise en menaçant ses camarades de chambrée avec sa baïonnette. Le lieutenant Greilsamer ne sachant à quoi attribuer son comportement, il demande à son colonel de placer Vacher en observation (pièce 230). Vacher se retrouve dès le lendemain dans la salle Saint-Bernard de l'hôpital militaire Saint-Jacques. Il y reste jusqu'au 20 mai (pièce 225). Il en sort libre le 21 mai avec un congé de convalescence de quatre mois au motif d'un « délire des persécutions », dans l'attente d'un passage au conseil spécial de réforme (pièce 228). Le 28 mai, Vacher est à Saint-Genis-Laval (pièces 164 et 222). Il décide de profiter de son congé pour retourner à Baume-les-Dames avec la ferme résolution de convaincre Louise Barrant de lui accorder le mariage. Persuadé d'aboutir à ses fins, il se rend d'abord à Beaufort pour vendre, le 3 juin, un terrain dont il était propriétaire (pièce 174), expliquant à son acheteur qu'il va se marier (pièce 195). Joseph revoit à cette occasion son

frère Auguste, installé cordonnier à Beaurepaire, à qui il fait mauvaise impression par sa tenue « débraillée et malpropre. Il avait mis ses pantalons dans ses guêtres et ses vêtements étaient sales » (pièce 208). Son bien étant vendu, Joseph Vacher ne reste que deux à trois jours à Beaufort (pièce 626). Arrivé à Beaume-les-Dames le samedi 24 juin, il demande aux parents de Louise où il pourrait la trouver. La mère indique à Vacher que sa fille travaille comme domestique chez le négociant Weill, établi rue du Midi. Joseph se rend chez Weill et fait sa demande. Le refus de la jeune femme le fait entrer dans une violente colère. Vacher exige alors la restitution de ses lettres. Louise accepte et lui demande de l'accompagner chez ses parents. Arrivé au niveau de l'église Saint-Martin, Vacher, qui porte une grosse sacoche, réitère sa demande. Devant le nouveau refus de Louise, il l'attaque à la gorge et sort un couteau de table qu'il avait dans sa sacoche. Louise est rapidement secourue par des habitants qui font lâcher prise à Vacher<sup>1</sup>. Arrivé à la maison de la famille Barrand, Vacher se fait réprimander par la mère de Vacher et se retire. Le soir, il dîne chez le couple Genin, proche de la famille Barrand (pièce 289) puis il dort chez les Barrand. Le lendemain, 25 juin 1893, Vacher se rend vers cinq heures du soir chez le négociant Weil. Louise tend ses lettres à Vacher qui l'interroge encore une fois :

— Décidément vous ne voulez pas vous marier avec moi ?

Louise n'a pas changé d'avis : elle refuse fermement. Vacher brandit un revolver et tire plusieurs coups de feu : une première balle blesse Louise à la bouche. Le projectile lui casse deux dents et sectionne sa langue. Une deuxième balle effleure son cou. L'amoureux éconduit retourne ensuite l'arme contre lui. Il applique le canon dans le conduit de son oreille et tire, à deux reprises<sup>2</sup>. Joseph Vacher s'effondre.

---

1. Les journées des 23 et 24 juin 1897 sont ici décrites à partir des informations données par Louise Barrand dans G. Coppier, « Le tueur de bergers, *Le Petit comtois*, 25 octobre 1897, p. 3.

2. Lors de son premier interrogatoire par le juge Fourquet, Vacher affirme qu'il n'a pas atteint Louise Barrand et qu'il a retourné l'arme contre lui en tirant trois balles (10 septembre 1897, pièce 585). Sur la relation contrariée de Vacher avec Louise Barrand, voir le témoignage du caporal Louis Loyonnet, reproduit ci-dessous, p. 242.

## 2. Louise – Ô Louise!

*Dans les voyageurs, il y a souvent de grands esprits, et parfois même de grands amis de Dieu.*

Joseph Vacher<sup>1</sup>.

Gisant sur le sol, Vacher n'est pas mort. Hébété, la tête ensanglantée, il se relève, sort dans la rue et se rend en titubant à la pharmacie Faivre où il reçoit les premiers soins. Il est ensuite transporté à l'hôpital<sup>2</sup>.

«L'événement de Baume-les-Dames», ainsi qu'il le désignait, fut le grand tournant de la vie de Vacher. Si cette tentative de suicide fut un échec, son auteur en réchappa à demi-mort, au sens propre comme au sens figuré. Joseph Vacher ne parvint jamais à surmonter moralement sa désillusion amoureuse. Le jeune homme est aussi marqué dans sa chair et porte de graves séquelles physiques de son geste désespéré. Les deux balles de plomb restèrent dans son corps : la première s'était logée dans le rocher (os qui enveloppe l'oreille interne), entraînant une surdité complète de l'oreille droite et une paralysie du nerf facial droit qui rendit son œil droit fixe et régulièrement injecté de sang ; la seconde balle s'était incrustée à proximité de la première, en haut du cou<sup>3</sup>. Le visage de Vacher présenta après ce 25 juin 1893 une asymétrie faciale et, sur le plan physionomique, un rictus caractéristique qui évoquait dans un registre sinistre le Gwynplaine de *L'Homme qui rit*, de Victor Hugo. Dès qu'il parlait, son visage se déformait et sa bouche grimaçait. Cette défiguration compliqua, selon ses dires

---

1. Cette citation a été prise comme exercice d'écriture par Vacher. Elle figurait sur une page du jeune Paul Valette auquel Vacher donna quelques leçons. AD de l'Ain, 2U-300, lot 689 (affaire Gautrais). L'auteur n'est pas identifié. Il s'agit probablement d'un extrait de manuel de géographie pour cours préparatoire.

2. «Baume-les-Dames. Tentative d'assassinat et de suicide», *Le Petit Comtois. Journal républicain démocratique quotidien*, lundi 26 juin 1893, p. 3 ; la blessure de Louise s'aggrave dans les jours qui suivent. Une inflammation à la bouche l'empêchant de s'alimenter (même journal, jeudi 29 juin, p. 2.)

3. Cette balle était encastrée au sommet de l'apophyse stiloïde, située à la base de l'os temporal, près de l'oreille droite d'après J.-V. Laborde, Jean-Baptiste Vincent, L. Manouvrier, G. Papillault et M.-E. Gellé, *Étude psycho-physiologique, médico-légale et anatomique sur Vacher*, Paris, Schleicher, 1900, p. 45

(pièce 585), des relations sociales déjà difficiles : sa blessure à l'oreille dégageait une mauvaise odeur et son visage déformé fut souvent prétexte à des remarques moqueuses (pièce 585).

Après un bref séjour à l'hôpital de Besançon, Vacher est placé le 7 juillet à l'asile de Saint-Ylie, près de Dole, pour être mis en observation dans le cadre de l'information judiciaire ouverte à la suite de sa tentative d'assassinat sur Louise Barrand. Le sergent Vacher est définitivement réformé de l'armée par un congé qui lui est signifié, le 2 août, pour «troubles psychiques caractérisés par des idées de persécution» (pièce 223). Le 25 août, il s'évade de l'asile et se rend à Besançon où il rencontre fortuitement son ancien camarade Loyonnet. Vacher lui demande d'intercéder en sa faveur auprès de Louise Barrand et lui donne rendez-vous place Chamars. Le caporal Loyonnet fait mine d'accepter la demande mais il prévient ses supérieurs et, le 4 septembre, Vacher est capturé avec l'aide des militaires et de la police (pièce 232). Vacher réintègre l'asile de Dole sous bonne garde le 9 septembre (pièces 170 et 250). Requis par le juge d'instruction Ganeval, le docteur Guillemin, médecin-adjoint de l'asile de Saint-Ylie, rédige trois jours après un rapport médico-légal sur l'état mental de l'accusé. Il déclare Vacher «atteint d'aliénation mentale caractérisée par le délire des persécutions» et le considère, en conséquence, «irresponsable de ses actes» (pièce 249, voir p. 435). Suivant l'avis du médecin expert, le juge Ganeval rédige le 16 septembre 1893 une ordonnance de non-lieu, en application de l'article 64 du Code pénal alors en vigueur<sup>1</sup>. Échappant ainsi aux poursuites judiciaires mais considéré comme un aliéné dangereux, Vacher est interné suivant la procédure administrative de la loi du 30 juin 1838. Retenu à l'asile de Dole, il proteste qu'on ne soigne pas son oreille meurtrie mais lorsque le docteur Lombard vient dans les premières semaines de son séjour pour extraire la balle, Vacher n'a pas confiance et refuse de se prêter à l'opération (pièce 254).

Taciturne et se croyant «en butte aux persécutions et à la jalousie de tout le monde», selon les médecins de l'asile, le patient Vacher tente dans le courant du mois d'octobre de se suicider en frappant sa tête contre un angle de mur (pièce 250). Le 21 décembre, il est transféré en train à l'asile de Saint-Robert en Isère. Habillé avec son uniforme de sergent par le personnel de l'asile, il tente de s'évader à deux reprises, à la gare de Dole

---

1. L'article 64 du Code pénal règle le partage du crime et de la folie. Il est ainsi libellé : «Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister».



d'abord, puis, bien qu'il soit désormais pieds et mains liés, en sautant de la portière de son compartiment. Sur le tronçon du trajet de Dole à Ambérieu, Vacher se plaint aux voyageurs des mauvais traitements subis par les malades de l'asile de Dole et crie « Vive l'anarchie » (pièce 256). Arrivé à destination à la nuit tombante, il est impressionné par l'apparence de son nouveau lieu de soin, éclairé à l'électricité. Alors qu'il estime avoir été fort maltraité à Saint-Ylie, Vacher découvre dans l'asile de son département de naissance un personnel bienveillant pour lequel il n'aura par la suite que louanges.

L'établissement est un ancien dépôt de mendicité implanté au cœur de la commune de Saint-Égrève (actuel Centre Hospitalier Alpes-Isère). Vacher est affecté au pavillon des agités (quartier de sûreté) et il ne travaille ni à la ferme attenante ni à l'intérieur de l'établissement (pièce 159). Les courriers adressés par Vacher au docteur Dufour, directeur de l'établissement, attestent d'un changement d'attitude. En entrant à Saint-Robert, Vacher a cru « rentrer dans un Paradis ». Il regrette pourtant qu'on ne le transfère pas dans un hospice où sa blessure à la tête pourrait être soignée, et il ne comprend pas bien la raison de son séjour chez les aliénés, estimant qu'il aurait mieux valu qu'il passe en jugement devant la cour d'assises, où il aurait été acquitté (lettres des 15 et 29 janvier 1894, voir p. 440). Début mars, Vacher écrit à nouveau au docteur Dufour en affirmant qu'en cas de libération, il sera accueilli par ses proches dès sa sortie : « nous sommes seize enfants dans notre famille (2 mères) et tous sont à peu près à leur aise et mariés ». Fin mars enfin, Vacher explique au directeur son projet de sortie : il compte se faire retirer les balles de sa tête puis se rendre chez les Frères maristes pour s'y faire embaucher comme domestique, « ce serait si bien ma place », affirme-t-il. Le 1<sup>er</sup> avril 1894, Vacher bénéficie d'une sortie définitive avec un certificat de complète guérison. Un diagnostic que le docteur Dufour ne renia aucunement au moment de l'instruction, en 1897 : « Nous n'hésitons pas à déclarer que Vacher, au moment de sa sortie, n'était pas aliéné, et qu'il était entièrement responsable » (pièce 256, p. 447).

Sorti libre et en état de « complète guérison », Vacher ne se rend pas comme il l'avait annoncé à l'Hôtel-Dieu de Lyon pour subir une opération chirurgicale. Il tente bien de se placer chez les Frères maristes mais la réponse à sa demande est conforme aux usages de l'institut, qui n'employait par principe ni d'anciens novices ni d'anciens frères. Sollicitée à nouveau, l'entreprise Piquet dont il avait gardé un bon souvenir (pièce 625) lui déclare qu'elle n'a pas d'emploi vacant (pièce 212). Vacher décide alors de se rendre chez sa sœur Olympe, qui dirige depuis 1891 une brasserie, à



Menton. Cet établissement situé Cours du centenaire a, selon un journaliste local et témoin spontané, « beaucoup de rapports avec une maison de tolérance »<sup>1</sup>. Vacher reste un moment sur la côte. Il profite de son séjour pour visiter Marseille et Monte-Carlo et il rend probablement visite à deux cousines, Lucie et Louise, qui demeurent à Cannes rue des Mimosas, chez la femme Grasso<sup>2</sup>. Ne trouvant pas à s'installer, Vacher décide de remonter sur Lyon. Le jour du départ, sa sœur l'accompagne jusqu'à la gare et lui paie le billet.

Baluchon sur l'épaule, livret militaire en poche et souvenirs en tête, Vacher entame, à 25 ans, une vie d'errance, rejoignant ainsi la tribu des compatriotes sans domicile fixe, qu'on désignait alors sous les noms de « roulants », « chemineaux », « trimardeurs » et autres « mendigots ». Le parcours exact de Vacher de sa sortie de l'asile jusqu'à son arrestation n'est pas totalement établi. Les étapes qu'on signale ici ont été retenues sur la base du témoignage des employeurs, de leur livret de compte et de l'habitude prise par de nombreux cultivateurs de vérifier et parfois même de conserver pour la nuit les papiers des vagabonds auquel ils offraient un repas et le gîte, le plus souvent dans l'étable. Vacher montrait toujours son livret militaire et les fermiers ne manquaient pas de relever que leur hôte de passage avait été sous-officier au 60<sup>e</sup> de ligne. C'est sur cette base donc, qu'on peut reconstituer les pérégrinations de Vacher, jusqu'à son arrestation.

Au moment de l'assassinat de Sadi Carnot à Lyon, le 25 juin 1894, Vacher est employé dans une ferme à La Taillat, sur la commune de Meylan, en Isère (pièce 161). De fin août à octobre 1894, il semble séjourner à Beausembiant, dans la Drôme (pièce 263). Travaillant à la tuilerie et comme maçon sous diverses identités, se faisant appeler, peut-être par provocation, Caserio, le prénom de l'assassin du président Carnot, tout en étant remarqué favorablement par son assiduité aux offices religieux (pièce 262). Vacher passe furtivement début octobre chez son beau-frère Joseph Costang, maître maçon à Marcollin (pièce 266). En l'absence des propriétaires, il fouille une commode, voulant vérifier dans la correspondance d'Olympe si elle n'avait pas écrit à Victorine pour demander à la gendarmerie de le réintégrer de force à l'asile de Saint-Robert (pièce 634).

---

1. Lettre à en-tête « Le Littoral » du 20 février 1898 à M. le procureur de la République de Grasse (hors cote, entre les pièces 412-413). Signature illisible.

2. L'information est tirée du même document, qui évoque des « filles soumises ». Louise Pras est née à Saint-Genis-Laval en 1875. « Lucie » est probablement un nom d'emprunt, pour Marie, née à Orléanas en 1869 ou Julie, née à Saint-Genis-Laval en 1877.

Du 30 décembre 1894 au 12 mars 1895, il est employé dans la ferme de Lucien Rey-Pirolle, dans l'Isère, à Saint-Ismier près de Grenoble (pièces 161 et 268). En avril, il séjourne à Lyon et décide de remonter sur Paris. Le 12 mai, il marche sur la route nationale de Dijon, à Étaules, au lieu-dit du Bois-du-Chêne. Le lendemain, Vacher arrive à Semur (Semur-en-Auxois). Il vient de parcourir plus de 50 km en une journée et décide de faire une pause au bord de la rivière Armançon. Il se présente vers deux heures de l'après-midi chez la veuve Girardot, blanchisseuse. Vêtu d'un complet gris, il porte la moustache mais il a pris soin de raser la barbe qu'il portait encore la veille. Vacher profite du feu de la buanderie pour réchauffer un repas froid. Il est préoccupé par l'état de sa jambe gauche, qui présente une plaie ronde de trois centimètres de diamètre. Cet ulcère suppurant dégage une très mauvaise odeur. Jeanne Girardot l'aide à nettoyer sa jambe malade, lui fait un pansement et lui donne un peu de linge. Vacher, reconnaissant, la remercie et prend le temps d'une pause qui dure plus de deux heures. Il évoque avec son hôte son passé de sergent au 60<sup>e</sup> de ligne et parle de sa morsure par un chien lorsqu'il était enfant. Vacher explique qu'il vit en passant de ferme en ferme. Jeanne lui fait alors remarquer qu'il serait plus heureux en servant un « bon maître », Vacher répond vivement : « Je suis un malheureux ! ».

Vacher, ainsi mis en confiance, demande à son hôte si elle connaît le Bois-du-Chêne. Jeanne Girardot répond par la négative.

— Vous entendrez parler, répond Vacher, du crime dont une jeune fille a été victime au bord de ce bois, situé près de Dijon.

Vacher se rend ensuite au bord de la rivière pour changer sa chemise, et il demande à la blanchisseuse la route de Précycy. Frappée par cette rencontre et l'annonce du crime, Jeanne en parle à sa fille le soir même et prend soin d'inscrire sur un bout de papier la date du jour et les indications données par Vacher<sup>1</sup>.

Sur la route, Vacher renonce finalement à se rendre à Paris. Il fait demi-tour et reprend la direction du sud-est. En juillet, il obtient l'hospitalité dans les montagnes du Bugey à la Chartreuse de Portes, située en forêt au nord de Bénonces (pièce 627) puis il se rend à Corbonod (pièce 270) et se retrouve en Savoie à Saint-Ours, à la fin du mois d'août. De ce lieu, il

---

1. Informations tirées du témoignage de Jeanne Girardot, recueilli par le juge d'instruction Charles Davet, PV du 3 novembre 1897, AD 21 (2U561-3). Cette déposition ne resta pas dans le secret de l'instruction et son contenu fut révélé dans la presse locale. « Le crime du Bois-du-Chêne. Une déposition capitale », *Le progrès de la Côte d'Or*, dimanche 7 novembre 1897, p. 1.

redescend sur Bénonces. Le jeudi 29 août, Vacher est au hameau de Coux. Il cherche à y passer la nuit mais fait mauvaise impression aux habitants, marchant lentement, les yeux fixés à terre, s'avancant vers toutes les portes de maisons, de granges et de caves (pièce 573). À six heures et demie du soir, il obtient de la soupe et un morceau de pain à la ferme de Jean-Claude Vettard. Pendant que le fils du fermier le conduit à la grange pour la nuit, Vacher le questionne sur le bétail. Le lendemain matin, il propose à la femme du fermier de payer son lait et de se placer comme gardien de moutons ou de vaches parce qu'il s'est brouillé avec sa famille. Vacher adresse sa demande en français mais avec une voix si basse que la fermière le prend pour un imbécile (pièce 573). Vacher reste encore une heure au hameau, demandant du lait dans une autre ferme, chez Jean-Marie Vettard, en expliquant qu'il compte se présenter comme vacher à la Chartreuse de Portes mais qu'il n'y tient pas trop « parce qu'il serait trop tenu » (pièce 571). Vacher arrive à Bénonces dans l'après-midi du vendredi 30 août (pièce 560). Il porte un petit sac en toile et sa tête est couverte d'un chapeau Panama usagé dont le bord antérieur est rabattu presque entièrement sur ses yeux. Il possède alors une barbe noire taillée très courte, il porte un gilet de lustrine noir à manches noires, un pantalon gris à rayures noires, il est chaussé de galoches brodequins en bon état (pièces 554, 559-560) et marche avec un bâton. Le lendemain vers 6 heures du matin, il traverse Bénonces et monte au hameau d'Onglas en passant par le moulin (pièce 546). À sept heures et demie du matin, il demande en français à la veuve Carron une assiette de soupe qu'il mange devant sa porte (pièce 556). À huit heures, il s'arrête chez les Chevrot, et demande à nouveau de la soupe. Catherine Chevrot lui en donne et Vacher s'assoit sur le banc devant la maison, avec deux morceaux de pain qu'il avait en arrivant. Il vide son assiette en se plaignant de n'avoir rien trouvé au hameau. La cultivatrice lui répond qu'on n'est pas riche dans le pays. Vacher commente en grommelant :

— Ce ne sont pas les riches qui donnent le plus !

— Vous êtes assez jeune, répond la femme, vous pourriez travailler.

— Vous croyez donc que je suis bien jeune, si je n'étais pas estropié, je ne serais pas là ! (pièce 555)

Vers midi et demi, Vacher demande l'aumône au vieux Pierre Guiffroy en prenant soin de s'adresser à son interlocuteur en patois du Bugey. Peine perdue, Guiffroy constate que Vacher comprend ce patois mais qu'il n'est pas du pays. Le paysan refuse et lui conseille de travailler.

— Non, de te balyarai pas l'omona. T'as qu'a travailler.

— Tant pis, répond Vacher en patois (pièce 551)<sup>1</sup>.

Vacher réclame ensuite des restes de dîner à la ferme Caffon. Le repas n'ayant pas été encore pris, Joséphine Caffon donne un morceau de pain à l'étranger, et lui demande ce qu'il a puisqu'il ne travaille pas. Vacher répond en maugréant :

— Voilà comment on est engueulé, et avoir ce qu'on a ! (pièce 554)

Le vagabond repart et s'arrête vers une heure chez la veuve Baudin. Là, il demande du vin pour 10 centimes à la petite Marie-Joséphine, âgée de dix ans, qui est seule. Elle lui répond qu'elle n'en a pas et ajoute qu'il pourra en trouver à la maison voisine. L'inconnu parti, Marie-Joséphine a peur et se réfugie dans la chambre du premier étage qui donne sur la montagne. De là, elle observe Vacher qui s'arrête à la croix située à 100 m des dernières maisons du hameau, puis elle le voit prendre le chemin qui conduit à la montagne, vers la cascade de Luizet. Une demi-heure après, le jeune domestique Victor Portalier passe avec son troupeau pour emprunter le même chemin afin de trouver un peu de fraîcheur pour ses bêtes, au coteau dit «Le Grand Pré» où se trouve un grand noyer (pièce 542). Une heure plus tard, le jeune Jean-Marie Robin fait de même (pièce 547). Il règne une chaleur étouffante dans cet après-midi du samedi 31 août. Profitant de l'ombre du bois sur la route de Bénonces à Coux, Louis Janin, âgé de 15 ans, vaque au lieu-dit des Châtaigniers. Tout-à-coup, vers 3h et demie, il est surpris par la marche rapide d'un homme sur l'ancienne route du hameau de Coux qui se trouve sur le versant opposé de la vallée. L'individu qu'il aperçoit en bras de chemise porte un paquet sous le bras et son pas fait un bruit sourd caractéristique de galoches, des chaussures qu'on ne porte habituellement pas en été. L'allure désordonnée et précipitée de l'étranger lui donne le frisson. Le jeune Janin en garda un souvenir net.

On retrouve Vacher du 15 au 20 septembre 1895, travaillant à Auriples, dans la Drôme (pièces 272 à 275) puis, le 24, à Truinias, près de Die et le 29, à Saint-Étienne-de-Boulogne, près de Privas. Début octobre, Vacher est logé à Berzème, en Ardèche (pièce 276). On perd ensuite sa trace, d'octobre 1895 au mois de mars 1896. Vacher se serait rendu, selon ses dires, en Bretagne puis en Normandie. Le 9 mars 1896, il est dans le département du Maine-et-Loire, à Baugé, où il se trouve condamné à un mois de prison pour vagabondage et coups et blessures. En avril 1896, sa présence est attestée à Roôcourt-la-Côte en Haute-Marne. Vacher déclare à ses hôtes son intention de se rendre au Mans, alors qu'il en vient (pièce 278).

---

1. Traduction aimablement fournie par Jean-Baptiste Martin, linguiste (mai 2019).

Du 9 au 23 juillet, il est employé à Précý, en Seine-et-Marne (pièces 279-280). En septembre, il est dans la Nièvre (pièce 281), en octobre, dans la Haute-Loire (pièces 283-286) puis à Varennes-Saint-Honorat, où il trouve à se loger pour la nuit du 30 septembre chez le meunier François Durand (pièce 617). Le lendemain, il passe aux Crozes et allant par les bois, traverse une clairière entourée de sapins d'un côté, et de pins de l'autre (pièce 618). Fin novembre, il est à Saint-Loup, dans la Creuse (pièce 287). Vacher décide alors de redescendre au sud pour se rendre en Espagne mais arrivé à Tarbes, il croise de nombreux déserteurs espagnols qui fuient leur pays pour éviter d'être enrôlés dans la guerre de Cuba. Prudent, Vacher décide de renoncer à son projet de visiter «le pays des bonnes oranges». Après un passage à Lourdes, il revient sur ses pas pour ne pas affronter l'hiver dans les Pyrénées et se dirige vers les terres protestantes du Haut-Languedoc. On retrouve Vacher, le 16 janvier 1897, dans le Tarn, à Raissac (Rayssac). Il est habillé d'un chapeau de feutre mou gris, d'une veste et d'un pantalon de velours à côtes très usé. Afin de se protéger du vent glacial, il porte sous sa veste un gilet rayé de noir et blanc sous lequel on distingue une tunique de soldat sergent, reconnaissable au galon brodé sur les manches. Sous son pantalon de velours, il porte un autre pantalon en coutil, plus long. L'unique bagage du roulant est un mouchoir noué contenant un peu de linge, ses galoches basses sont dépareillées et usées. Vacher passe un hiver de misère. Errant sur les chemins enneigés, il cherche refuge. Il se présente chez Célestin Bardou, au hameau de la Bonnetié, qui lui ouvre sa porte (lot 689. Affaire Gautrais). Le vagabond s'y installe et participe aux activités de la ferme en tressant des paniers en osier. Le 20 janvier, Bardou s'absente pour se rendre à la foire de Teillet afin d'y vendre un jeune veau. À son retour, il voit Vacher faisant l'école à ses enfants. Vacher part le lendemain, et trouve accueil dans la même commune chez Jean Deléris, mais il ne reste là qu'une journée car son insistance à faire l'apologie des attentats commis par les anarchistes déplait au maître de maison (lot 689. Affaire Gautrais). Vacher descend quelques jours après sur la ville de Vabre. Là, il se fait remarquer par plusieurs habitants, notamment en frappant à la porte de la maison Rouch. La femme Élise Delpuech lui ouvre. Vacher prend un air exalté :

— Je suis le fils de Dieu, donnez-moi un verre de vin !

Impressionnée par la physionomie du visiteur, la femme lui sert le verre demandé. Vacher repart en prenant la route de Lacaune. Il fait une halte de nuit à Calmels, chez le berger Célestin Costes. Fier de sa canne, il la montre au berger qui constate qu'elle est agrémentée d'une petite cour-

roie qui se termine avec un pompon en cuir. Le manche est recouvert par une gaine en cuir. Vacher la fait coulisser et le berger y lit une inscription gravée : « Dieu-Droits-Devoirs ».

Le 17 février, Vacher est à Lacaune. Un fermier le surprend faisant des inscriptions sur la neige avec un bâton. Vacher se fait couper les cheveux et raser la barbe chez le perruquier Noël Escudié. Il lui demande également de graver, sur l'un de ses bâtons de bois de houx, à côté de « La Maria » : « Dieu protège la France. Lourdes ». Vacher reprend ensuite sa marche à Murat (Murat-sur-Vèbre) où il est accueilli à la ferme Barthès. En entrant dans l'écurie aux vaches pour passer sa première nuit, Vacher s'exclame :

— Je préfère coucher là-dedans car j'ai été moi-même bouvier.

Le lendemain matin, il partage le déjeuner avec la famille et demande à être employé pour garder les vaches, affirmant qu'il pourrait en même temps donner des cours aux enfants. Sa proposition est acceptée pour un essai de huit jours. Vacher travaille le premier jour et fait la classe aux filles du fermier pendant une heure mais le lendemain matin, il repart sans prévenir ses hôtes. Vacher revient alors sur ses pas, et repasse par Vabre pour prendre la direction de Castres (lot 689. Affaire Gautrais).

Il descend ensuite dans l'Hérault puis remonte sur Lyon (pièce 622). On retrouve sa trace début mars pour une nuit à Cublize, dans le Rhône (pièce 291). Il redescend durant ce même mois en Ardèche, à Vals-Les-Bains. Là, il fait une pause et rédige une lettre à Auguste Genin, à l'adresse de son ancien domicile de Beaume-les-Dames. Genin accuse réception de ce pli en poste restante à Lyon Croix-Rousse. En avril, Vacher écrit à nouveau à Genin, de Lyon cette fois-ci, et à la bonne adresse (pièce 289, voir p. 160-161). Il est possible que Vacher ait profité de ce séjour pour déposer en gage quelques effets personnels au Mont-de-Piété (pièce 632). À la même époque, Vacher écrit également à son ancien lieutenant De Gentile, auquel il envoie sa photographie en uniforme de sergent. Celui-ci ne répondant pas, Vacher lui adresse un second courrier dans lequel il réclame le renvoi de sa photographie à réception de sa lettre (pièce 230). Bien que trois années aient passé depuis le drame de Beaume-les-Dames, Vacher reste obsédé par le souvenir de Louise Barrand. Il lui écrit des lettres qui restent sans réponse, comme celle-ci, livrée aux bons soins d'Auguste Genin :

«Chère Louise,

Comme je ne sais si tu es encore au pays et que je ne connais aucune nouvelle de tes Chers Parents et que mes anciens amis M. et Mme Genin peuvent parfois par leur correspondance savoir de vos nouvelles, je me permets de te faire parvenir ma lettre par leurs mains. Cela leur prouvera tout en les intéressant aussi que je pense toujours bien à eux bien que je leur aie fait savoir en d'autres temps de mes nouvelles.

Des suites de notre malheur, il me reste que la joue droite comme paralysée, mais cela ne se voit que lorsque je cause et pour prononcer certaines syllabes aucune trace m'a resté sur la physionomie.

Dans le cas où tu n'accepterais pas de réconciliations par respect au sang versé si loyalement, si courageusement et si abondamment pour ta personne ne tiens aucun mau[vais] propos de moi qui d'ailleurs ne pourrait que te nuire et si nous voulons revoir et racheter notre passé que nulle personne autre que nous deux et tes propres parents le sachent...

Ne nous enthousiasmons de rien. Pensons que si Dieu a voulu tant éprouver notre jeunesse c'est pour notre bonheur. À nous de prendre courage...

À nous de savoir causer à notre tour et de montrer que le temps, la Providence, l'expérience nous a appris plus de belles choses que tous les satyres monteurs de cou de notre pauvre jeunesse...

À nous de manger les poires mûres...

À nous surtout de rester toujours entre les mains de notre Chère Providence dont nous sommes deux de ses plus chers instruments assurément pour le seul motif que nous sommes les plus proches de ses amis les pauvres et les faibles...

Maintenant permets-moi Louise, Ô ! Louise, de te demander une seule chose : celle de me faire au plus tôt une petite réponse et de me dire : Si je dois te renoncer à jamais pour le temps et pour l'éternité.

Alors seulement je pourrais me résigner

Tu adresseras ta lettre à la poste restante Lyon-Croix-Rousse<sup>1</sup>.»

Vacher remonte fin mai sur Lyon et passe une nuit dans une propriété à Tassin-la-Demi-Lune. Le 8 juin, il écrit une nouvelle lettre, longue et appliquée, à sa bien-aimée (p. 162-164). Le 14 juin, Vacher passe à Courzieu-la-Giraudière puis il descend sur Valence. Il achète dans un bazar de cette ville plusieurs effets : un accordéon diatonique neuf, une

---

1. Lettre de Vacher, sans date. L'orthographe est ici rectifiée (pièce 686). La version originale est reproduite p. 161.



canne ferrée en bois de houx sur laquelle il fait graver son nom et un parapluie noir (pièce 613 et lot 689).

En juillet 1897, Vacher vit ses dernières semaines de liberté en circulant dans l'arrondissement de Tournon (Tournon-sur-Rhône). On ne sait s'il a pris le temps, parti de Valence, de passer par le château en ruine de Durtaill et de monter à la chapelle du belvédère de Saint-Romain-Lers (Saint-Romain-de-Lerps) pour contempler le panorama ouvert à 360° sur plus de 13 départements avec, à l'est, le Bas-Dauphiné et la Drôme et, au-delà une ligne d'horizon allant du Mont-Blanc au mont Ventoux puis, en se retournant vers l'ouest, le début du Massif Central, dans un arc cévenol partant au nord du Pilat pour rejoindre au sud le Mont Mézenc. Ce qui est certain, c'est que Vacher déambule le 8 juillet à Arras (Arras-sur-Rhône) avec son parapluie ouvert pour se protéger du soleil (pièce 309). Des ouvriers de la compagnie des chemins de fer du P.L.M. le revoient le lendemain, à la pause de midi, près de la gare de Vion. Vacher leur joue de son nouvel instrument, qu'il maîtrise mal, et leur parle de son passé. Il leur confie qu'il a été élevé chez les Frères maristes à Saint-Genis-Laval, qu'il a été sous-officier au régiment... et qu'étant employé à Lyon dans une papeterie, il lui était tombé un jour un ballot sur la tête qui lui avait occasionné la blessure qui le défigurait (pièce 309).

Le mardi 13 juillet, vers 16 heures, Vacher arrive à Colombier-le-Jeune. Il est habillé d'une veste et d'un pantalon de velours marron à côtes. Il porte deux tricots, il est coiffé d'un chapeau Panama de paille blanc et chaussé de bons souliers. Il marche d'un bon pas avec son nouvel attirail. Vacher entre dans la boulangerie de Joseph Marion et demande à acheter une petite caisse pour ranger son accordéon, qu'il portait jusqu'ici dans son sac. Le boulanger lui en donne une, sans le faire payer. La caisse étant un peu trop longue, Vacher se rend chez le menuisier de la commune, Marius Savel, pour la faire raccourcir et y ajouter un couvercle. Deux brigadiers passent alors la porte du menuisier pour se rendre à la mairie. Vacher semble inquiet et Savel lui demande s'il craint les gendarmes.

— Ma foi non, répond Vacher. Il n'y a pas si longtemps qu'ils me devaient le respect et le salut, car j'étais sous-officier au régiment.

Vacher passe ensuite chez le sabotier Jean-François Passas, auquel il achète un petit chien blanc à taches noires pour le prix de 4 francs. Vers cinq heures, il sollicite l'hospitalité au fermier Régis Herlier, qui la lui accorde, après avoir vérifié qu'il n'était pas Italien. Herlier l'invite à partager la soupe et lors du repas, il demande à Vacher s'il ne serait pas plus convenable pour un ex sous-officier d'occuper un emploi au lieu de



vagabonder. Vacher lui répond qu'il lui est impossible d'occuper la moindre place en raison du mal qui le fait souffrir dans sa tête. Il dort cette nuit-là dans la grange à foin et dès le lendemain, au lever du soleil, il repart encombré de sa nouvelle boîte à accordéon, accompagné de son petit chien et d'une pie attachée à une ficelle et perchée sur son épaule en direction de Gilhoc-sur-Ormèze (pièce 309). Vacher s'arrête dans la commune de Saint-Barthélémy-le-Pin (Saint-Barthélémy-Crozon), devant le cabaret tenu par Bravais. Il entonne un air de romance :

«Le soir descend sur la colline,  
La lune monte dans les cieux,  
Et dans les bois d'aubépine  
Sont pleins de bruits harmonieux  
Quelle est cette voix qui soupire,  
Dans la brume, au déclin du jour ?  
On dirait une immense lyre  
Préludant à des chants d'amour»

Mais l'accordéon revêche ne suit pas la mélodie chantée. Son clavier ne permet pas de jouer les notes altérées et le public fait la moue. Vallon, l'instituteur du village, interrompt le chanteur en lui demandant d'interpréter la *Marseillaise*. Vacher répond qu'il ne sait pas la jouer et son accordéon passe dans les mains de plusieurs habitants. Les essais de *Marseillaise* ne sont pas mieux interprétés que la *Chanson des peupliers*... Vacher fait la quête. L'instituteur, vexé, refuse de donner un sou. Le vagabond musicien le menace et quitte le village. À 20 h 30, il marche à travers les prés et croise Henry Feugier, propriétaire du château de Soubeyran, qui accompagne sa femme et sa fille âgée de neuf ans pour se rendre au village, pour voir les illuminations de la mairie et assister au feu d'artifice. Feugier avertit Vacher qu'il traverse une propriété privée et lui demande où il se rend. Vacher répond qu'il cherche un endroit pour passer la nuit. Feugier l'informe qu'il n'a pas pour habitude de recevoir les passagers, et lui indique une ferme où les mendiants reçoivent l'hospitalité. Vacher s'emporte et déclare que des bourgeois possédant tout le confort d'une belle habitation devraient s'inquiéter des malheureux et de savoir comment un pauvre étranger peut passer la nuit.

«Et si plus tard, il leur arrive un malheur, ils n'auront que ce qu'ils méritent», ajoute-t-il en jurant. (pièce 311).

Feugier raccompagne Vacher près d'un chemin public et laisse sa femme, sa fille et ses servantes continuer leur marche vers le village.

Hésitant un moment, il décide de suivre le vagabond car la porte de son château est restée ouverte pour son jeune berger qui n'est pas encore rentré souper, et les domestiques sont déjà au village pour fêter le 14 juillet. Le château n'est donc plus gardé. Rejoint par Feugier, Vacher lui demande à nouveau l'hospitalité pour dormir. Ce dernier refuse de le garder la nuit mais il le laisse entrer. Le jeune berger arrivant pour souper, Feugier invite Vacher à partager son repas. Il mange, assis à la table de la cuisine en face du berger. Il boit un verre de vin, refuse le second. Le jeune berger ayant terminé son dîner, il part rejoindre les autres domestiques au village. Feugier reste dans la cuisine avec Vacher et discute un bon moment « société, socialisme, anarchie même ». Finalement, Vacher prend congé et Feugier lui indique la ferme où il peut coucher. La maison étant fermée avec soin, Feugier rejoint le village et explique à l'instituteur la raison de son arrivée tardive :

— Vous pourriez bien sauter cette nuit, vous avez refusé un sou à un anarchiste !

Vacher suit le chemin indiqué par Feugier et s'arrête au domaine de Mazeyrac pour passer la nuit dans le grenier à foin. Levé dès l'aube, il joue toujours aussi maladroitement de son accordéon, demande deux sous de lait pour son chien, sa « Loulette », puis prend le chemin de Vernoux (pièce 311). Il fait une halte pour demander de l'eau sur la commune de Silhac, à hauteur du hameau de Labrousse. Voyant que le fils du propriétaire porte un habit de prêtre, il l'interpelle :

— Bonjour M. le curé, votre situation est bien meilleure que la mienne ; pourtant moi aussi j'ai été élevé chez les Frères maristes de Saint-Genis-Laval jusqu'à l'âge de 19 ans, mais trouvant les règlements trop durs, j'ai abandonné ce métier, du reste, ce n'était pas ma vocation. (pièce 314)

Le dimanche suivant, 18 juillet, Vacher passe par le lieu-dit le Grand-Rias et reçoit l'hospitalité à la ferme du Petit-Rias, sur la commune de Saint-Maurice-sur-Chalengon. Il joue de l'accordéon dans la cour pour les quatre jeunes filles de la fermière, dont l'aînée a douze ans. Il y est bien accueilli, mangeant soupe et lard. Le soir, il prend ses quartiers dans le grenier à foin (pièce 313). Le lendemain, il reprend la direction de Vernoux en remerciant la fermière, Fanie Garnier : « Vous êtes de braves gens et je voudrais bien rester longtemps avec vous. »

Vacher circule ainsi jusqu'au 31 juillet en passant par les hameaux de Silhac, Vernoux, Saint-Félix-de-Châteauneuf (Châteauneuf-de-Vernoux), Boffres puis Alboussière. Le 1<sup>er</sup> août, il marche aux environs du hameau de Saint-Didier et d'Aubert. Il dort le soir chez le cultivateur Mathieu

Victor au Bois-de-Lubac. Le 2 août, il se présente à 8 heures du matin à la ferme du Bois-de-la-Vigne pour demander de la soupe. Vacher est toujours accompagné de sa Loulette et d'une pie attachée à une corde. Le propriétaire Régis Bac lui donne de la soupe. Vacher en mange une partie et donne le reste à la Loulette, qui reste impassible. Vacher s'emporte :

— Ah, tu ne veux pas manger, je vais te tuer !

Et Vacher, joignant le geste à la parole, empoigne sa canne ferrée et frappe son chien et sa pie. Indigné par la scène, le fermier donne une bêche à Vacher pour qu'il enfouisse les deux animaux. Vacher s'exécute et part contrarié à travers bois sans suivre de chemin, en direction de la commune de Champis (pièce 315). Le lendemain, vers 9 heures du matin, Vacher est au hameau de la Batie et joue de l'accordéon. Il passe à la ferme La Faurie, au hameau du Vinard, et la femme du maire de Champis lui fait remarquer une nouvelle fois qu'il joue très mal de son instrument, à quoi Vacher répond qu'il s'exerce car il ne le possède que depuis peu. Il tente à nouveau sa chance au café Pourret au niveau du pont de Monepiat près d'Alboussière. Nul ne sait où et comment le trimardeur passe sa dernière nuit en liberté. Levé à l'aube, le 4 août, Vacher se présente vers 6 heures du matin à la ferme du Gravil en jouant de l'accordéon. La soupe n'étant pas encore prête, il obtint un sou et un morceau de pain pour aller jouer ailleurs. Il quitte alors la ferme et s'engage dans le bois des Pelleries.

### 3. *L'odyssée sanglante*

*J'aurais préféré abandonner certains détails en ce qui concerne certaines « vilaines choses » que j'ai faites, car je crains que l'exemple de ma maladie ne devienne nuisible à la moralité de la jeunesse.*

Joseph Vacher<sup>1</sup>

Libre de ses mouvements mais enchaîné par ses souvenirs, Vacher traîne dans les champs et les bois son dépit amoureux. Vivant dans une France comptant 40 millions d'habitants, Vacher a rejoint le 1<sup>er</sup> avril 1894 le flot des « roulants », des colporteurs et des mendiants que la crise économique jette sur les routes et les chemins de misère. Le volume de cette population sans domicile fixe est difficile à évaluer mais son chiffre inquiète. Les contemporains estiment le nombre de « roulants » à 150 ou 200, voire 400 000 personnes<sup>2</sup>. « Soliceur au trimard » (marchand ambulante), vendant ici du papier à lettre, là-bas des feuilles volantes de chansons et ailleurs encore, des aiguilles et des bâtons de bois de houx ; Vacher vit et survit d'expédients en alternant les temps difficiles – comme cet hiver 96 passé dans la neige des monts cévenols – avec les périodes fastes des fenaisons, dont il ressort avec un petit pécule, comme en cet ultime été 1897 où il trouve à s'équiper d'un accordéon, d'une canne et d'un parapluie neuf. Vacher s'arrête aussi pour être quelques jours vannier, maçon, colporteur ou ouvrier agricole, selon les opportunités et il n'est que rarement pris en état de vagabondage car il peut toujours justifier de la possession d'un minimum d'argent. Si Vacher n'est pas un indigent, sa vie de mendigot sanctionne un déclassement social par rapport à son ancien statut de sous-officier, ce que ne manquent pas de lui faire remarquer les personnes qui lui accordent l'hospitalité. Vacher, surtout, pratique une mendicité teintée de revendication politique qui le fait correspondre au stéréotype du vagabond dangereux. Ainsi que le décrit Alexandre Bérard, député de l'Ain et collaborateur des *Archives de l'anthropologie criminelle*

---

1. PV d'interrogatoire de Vacher, 23 octobre 1897 (pièce 620)

2. Chiffre avancé par A. Lacassagne in *Vacher l'éventreur...*, p. 595.

dirigées par le docteur Lacassagne, le vagabond dangereux, « c'est le chemineau, c'est le trimardeur, coureur des grandes routes, venant on ne sait d'où, allant on le sait encore moins, lui-même l'ignore le plus souvent, à l'affût de tous les mauvais coups, de toutes les mauvaises actions, en rébellion contre la société, prêt à tous les crimes, vraie bête fauve égarée en un pays civilisé...<sup>1</sup> »

La personnalité de Vacher est bien différente de celle du vagabond idéalisé par le poète Richepin dans la pièce *Le chemineau*, qui triomphe à Paris en 1897 au théâtre de l'Odéon, avec Louis Décori dans le rôle principal :

« Et, gueux, je fais envie aux plus riches eux-mêmes.  
Car, si beaux fruits qu'ils aient à leurs plus chers repas  
De plus beaux que les miens, plus chers, ils n'en ont pas,  
Quand je mords, sans que ton doux nenni ne m'en empêche,  
Ta bouche au frais baiser fondant comme une pêche »<sup>2</sup>.

Vacher est aux antipodes du chemineau de théâtre. Il ignore les codes de la séduction et l'assouvissement de son désir s'est affranchi des signes subtils du consentement amoureux (pièces 194-197). Dix ans avant l'idylle bucolique de Richepin, Guy de Maupassant avait décrit dans une veine crue et réaliste la trajectoire fatale d'un Jacques Randel, vagabond poussé au vol et au viol par une population malveillante<sup>3</sup>. Joseph Vacher suit bien la trajectoire de Jacques Randel, accablé par une sorte de malédiction sociale, mais il la prolonge dans une réalité bien plus terrifiante. Depuis sa sortie de l'asile de Saint-Robert, le trimardeur est devenu un redoutable prédateur, répandant la mort sur son passage en frappant des victimes inconnues.

Peu après son séjour chez sa sœur à Menton et 50 jours seulement après sa sortie d'asile en état de guérison, Joseph Vacher attaque sa première victime le 20 mai 1894 à Beaurepaire. « Je me trouvais à Saint-Genis-Laval et me disposais à aller retirer à la poste une lettre qui m'était adressée poste restante lorsque je fus averti que les gendarmes étaient à ma

1. A. Bérard in A. Lacassagne, *Vacher l'éventreur...*, p. 463.

2. Jean Richepin, *Le chemineau. Drame en cinq actes en vers*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1897, p. 24

3. Guy de Maupassant, « Le vagabond », *La nouvelle revue*, tome 44, 1<sup>er</sup> janvier 1887, p. 5-16. Texte repris dans le recueil *Le Horla*.

recherche, et que l'on se disposait à me réintégrer dans un asile d'aliénés. Aussitôt je pris la fuite en direction de Grenoble. En y suivant un chemin entre Saint-Barthélemy et Beaurepaire (Isère), je rencontrai une jeune fille d'environ 18 ou 19 ans qui me paraissait revenir d'une fabrique de cette dernière localité. Ma rage de tuer me prit, je me précipitai sur elle, la renversai à terre, et après l'avoir frappée à la tête à coups de soulier, je l'étranglai» (pièce 608)<sup>1</sup>. Vacher poursuit : «j'ai placé le corps de ma victime derrière une haie et l'ai violée. Je ne me rappelle pas si j'ai couvert la jeune fille d'herbe ou de mousse, ni s'il pleuvait. Tout ce dont je me souviens, c'est qu'en m'en allant ensuite à travers champs et les prés, je m'étais tout mouillé» (pièce 611). Après un bref passage chez sa sœur Victorine à Marcollin en novembre 1894 (pièce 266), Vacher redescend sur la Méditerranée et récidive, le 20 du même mois, au lieu-dit «La Vacquière», situé sur la commune de Vidauban : «Chemin faisant, et en traversant le Var, j'ai rencontré une jeune fille qui m'a paru avoir environ 18 ans, je me suis jeté sur elle et lui ai coupé le cou avec un couteau que j'avais trouvé dans une cabane isolée le long de la route. Ce couteau était fraîchement aiguisé et coupait très bien. Je n'ai pas violé la victime. C'était cependant une jolie fille, c'était malheureux» (pièce 610). Vacher laisse derrière une population stupéfiée, qui trouve un coupable de substitution en la personne de Charles Roux, propriétaire au hameau de Chaume, près de Vidauban. Cet homme jusqu'alors estimé de ses concitoyens eut le malheur de participer aux recherches de la petite Louise Marcel, et il découvrit le premier son cadavre. Une dénonciation anonyme fit le reste. La rumeur s'amplifia et Roux fut accusé par la population et les parents même de la victime. Lorsque Vacher avoua ce crime, les irréductibles ne se démontèrent pas et insinuèrent que Charles Roux l'avait payé pour se dénoncer à sa place, avec la complicité des autorités<sup>2</sup>.

Le 12 mai 1895, à Étaules, au lieu-dit du Bois-du-Chêne, Vacher frappe à nouveau : «Arrivé non loin de la route de Dijon j'ai rencontré sur la route nationale une jeune fille de 14 ans environ. Sans rien dire, comme d'habitude, je me suis précipité sur elle et l'ai tuée comme les autres, avec un couteau, je ne sais lequel. On a dû retrouver le cadavre à deux ou trois mètres de la route» (pièce 610). 24 août 1895, Saint-Ours

---

1. Vacher donne une version légèrement différente de ce premier assassinat dans son mémoire de défense, en expliquant que sa destination était la maison de son beau-frère, à Marcollin (cf. p. 210).

2. É. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 111-119.

en Savoie : « J'avais tué avec un couteau, je ne sais lequel, une vieille femme qui m'a paru avoir soixante ans, et que j'ai violée après le meurtre. Si j'avais surtout à regretter un crime, ce serait celui-là à cause du caractère loyal et hospitalier des gens du département (pièce 610). Le 31 août 1895 à Bénonces : « Je suivais un chemin qui conduisait à la montagne et passait non loin du pré ; je me suis rapproché du berger, je ne lui ai rien dit, il ne soupçonnait pas pourquoi je m'approchais de lui, je l'ai saisi brusquement à la gorge et l'ai tué avec un couteau, je ne sais pas lequel : l'enfant s'est débattu, il y a eu lutte. Ce devait être tout près d'un bois » (pièce 611). Vacher précise : « je crois aussi lui avoir arraché les parties avec les dents » (pièce 620). 22 septembre 1895, à Truinas : « De Bénonces j'ai passé dans l'Isère puis dans la Drôme et dans ce département, en traversant l'arrondissement de Die, trois semaines ou un mois environ après l'affaire de Bénonces, j'ai rencontré un soir sur une route une jeune fille d'environ 18 ou 20 ans sur laquelle je me suis précipité comme je l'avais fait pour toutes mes autres victimes, et à laquelle j'ai coupé la gorge » (pièce 611). Le 29 septembre 1895, à Saint-Étienne-de-Boulogne : « J'ai passé dans l'Ardèche où quelques jours après j'ai tué de la même manière un jeune berger que j'avais rencontré auprès d'une bergère » (pièce 611).

Là encore, un innocent fit les frais d'une vindicte aveugle et sourde aux arguments du maire, Jean-Michel Artige, qui prit la défense de Bernardin Bannier, accusé à tort par la population. Le « martyrologe » de cet habitant du hameau d'Auzon fut long et cruel, ainsi que le rapporta Albert Sarraut dans *La Dépêche*<sup>1</sup>. Sa femme et sa fille furent renvoyées de leur atelier de travail sous la pression de leurs collègues, les membres de sa famille firent l'objet d'insultes, l'homme fut attaqué à plusieurs reprises dans son champ et lorsque le maire fit placarder en plusieurs endroits une déclaration du procureur de la République innocentant formellement Bannier, les affiches furent lacérées et recouvertes d'excréments. L'affaire prit alors un tour complotiste. On accusa le maire d'avoir payé le juge et une plainte dénonça la justice vendue :

---

1. Émile Berr, « Autre histoire d'un innocent », *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> novembre, p. 1-2 ; Albert Sarraut, « Le tueur de bergers. Les autres victimes », *La Dépêche*, 4 novembre 1897, p. 1-2. L'expression de « martyrologe » est employée par le juge Fourquet pour désigner le sort de Grenier, Leroux et Bannier (E. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931).

« Que les lois de la justice  
 Soient maintes fois violées,  
 Des criminels épargnés.  
 C'est bien là le vrai délire  
 Des magistrats sans renom  
 Qui sont pleins de corruption.

Grand Dieu! Quel siècle horrible!  
 Parmi les pauvres humains,  
 Les crimes n'ont pas de fin.  
 Oh! Ciel! Que c'est horrible!  
 Le peuple sera bientôt  
 Mis au nombre des pourceaux.»

L'arrestation de Vacher ne provoqua qu'une accalmie relative et la haine produite ne retomba qu'au prix de la dénégation de son existence. Non, décidément, personne n'avait mal agi dans ce petit hameau champêtre. Bannier n'eut droit à aucune compensation judiciaire et, ainsi que le nota le journaliste Lucien Victor-Meunier, ces cas de persécution impunie étaient «à dégoûter de l'innocence»<sup>1</sup>.

Pendant que Bannier, poursuivi par ses concitoyens vengeurs, fait diversion, Vacher suit son chemin rouge et manque de peu de se faire arrêter. Le 1<sup>er</sup> mars 1896, il est à Noyen, dans la Sarthe puis attaque dans le bois de Pescheseul la jeune Alphonsine Derouet, âgée de 11 ans. Un homme et une femme s'interposent pour le forcer à lâcher l'enfant. «Je me suis alors sauvé sur la route. J'ai rencontré une heure ou deux après un gendarme en vélocipède qui me cherchait: il m'a demandé mes papiers et m'a laissé continuer ma route, parce qu'il n'a pas cru que c'était moi» (pièce 612). Poursuivant sa route au sud, Vacher est enfin arrêté le 4 mars à Baugé à la suite d'une violente altercation mais il n'est condamné le 9 mars qu'à un mois de détention pour vagabondage et coups et blessures volontaires. Libéré en avril, il reprend sa route (pièce 171). Le 10 septembre 1896, Vacher est à Busset, dans l'Allier: «je tue toujours de la même manière une jeune femme paraissant avoir 20 ans. C'était non loin de Vichy» (pièce 611). Le 1<sup>er</sup> octobre 1896, il est sur la commune de la Varennes-Saint-Honorat: «Après ce crime, je passe dans la Haute-Loire où je donne la mort, non loin du Puy, à une jeune fille d'une quinzaine d'années en lui coupant la gorge et en la mutilant à l'aide d'un couteau»

---

1. Lucien Victor Meunier, «Soyez donc innocent», *Le Rappel*, 18 octobre 1897, p. 1.



(pièce 611). Vacher quitte rapidement la clairière où gît le cadavre de Rosine Rodier et manque de se perdre en raison de l'épais brouillard (pièce 618). On croit le voir à nouveau dans la Drôme en janvier 1897, à Romans, où il tente d'entraîner une jeune fille de 10 ans en lui promettant une orange (pièce 400-401)<sup>1</sup> et le juge Fourquet le soupçonna d'être l'auteur de l'assassinat de Gautrais, commis en février 1897 sur la commune de Lacaune. Ce qui est certain, c'est que Vacher se trouve à la fin du mois de mai 1897 à Tassin-la-Demi-Lune près de Lyon : «C'était quinze jours ou trois semaines environ avant le crime de Courzieu, à deux heures de marche au-delà de Fourvière en se dirigeant du côté des Cévennes, j'avais couché dans une maison inhabitée sur la gauche de la route. Le matin est entré dans cette maison, un garçon d'une quinzaine d'années que j'ai pris pour un roulant, je lui ai coupé le cou avec un rasoir que j'avais trouvé quelques jours auparavant, et j'ai jeté le corps dans un puit qui se trouve dans la cour» (pièce 619). Le 8 juin, il écrit une longue lettre à Louise Barrand (p. 162). Dix jours après, il commet un ultime assassinat, à Courzieu-La-Giraudière, sur le jeune Pierre Laurent : «J'ai frappé l'enfant avec un couteau : j'ai essayé de souiller ma victime, mais je ne sais si c'était avant ou après le meurtre, je crois cependant que c'était après. J'ai placé le cadavre derrière une haie, puis je me suis rendu à Lyon, de là dans l'Isère, puis dans la Drôme, et enfin dans l'Ardèche où je me suis fait arrêter» (pièce 611).

On ne peut établir avec certitude le nombre exact des crimes et des meurtres commis par Vacher. Le nécrologe placé en préambule se limite à la liste des meurtres avoués. Le juge Fourquet estima au terme de son enquête à 15 ou 20 le nombre de crimes non avoués et imputables au tueur de bergers (voir p. 229). L'exagération de la presse et les titres de littérature populaire portèrent ce chiffre à 56, 86 et au-delà<sup>2</sup>. La seule liste des onze assassinats avoués par Vacher suscite une réprobation morale unanime parce qu'elle concerne pour l'essentiel des jeunes gens sans défense. Bergers et bergères sont encore en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle des figures d'innocence, et Vacher trahit son patronyme en attaquant ainsi des jeunes

---

1. Cet itinéraire est celui qui est retenu par le juge Fourquet. Vacher en donne un autre : après le crime de Rosine Rodier, le 1<sup>er</sup> octobre, il se serait non pas dirigé vers la Drôme mais vers le Cantal pour rejoindre l'Espagne, destination à laquelle il renonça finalement (pièce 622).

2. Sur les 86 affaires de crimes impunis vérifiées par le juge Fourquet lors de l'instruction, 16 lui paraissent imputables à Vacher (Fourquet in Lacassagne, *Vacher l'événement...*, p. 433). Plus loin dans ce livre, Lacassagne annonce qu'il est d'avis avec Fourquet que Vacher n'a pas commis moins de 27 ou 28 crimes (*Vacher l'événement...*, p. 576)

pâtres isolés. Il bafoue l'antienne concurrence entre bouviers et bergers pour se faire loup : il attaque ses victimes par surprise, les étrangle et les égorge comme des proies. Ce faisant, Vacher sort de l'humanité commune pour basculer dans le registre de l'animalité. Mais ces attentats sont d'autant plus abjects pour la population qu'ils sont accompagnés d'un saccage du corps des victimes que ne pratiquent pas même les plus féroces prédateurs. La mutilation des parties génitales par morsure, la découpe des seins, la lacération de la peau, les doigts tranchés, les éventrations sont autant de circonstances qui suscitent, à leur découverte, un effroi sidéré, et sortent leur auteur de l'animalité pour en faire un monstre.

Le docteur Alexandre Lacassagne donne dans le livre reproduit ici des précisions anatomiques et physiologiques du « nécrologue » de l'assassin sur lesquelles il est inutile d'insister.

À chaque découverte de cadavre, une enquête est ouverte et on ne peut soupçonner, comme ce fut le cas à l'époque, les autorités judiciaires de négligence. Pour chaque crime, les recherches sont transmises à la brigade de gendarmerie qui a compétence dans son canton de résidence et, s'il y a lieu, aux commissaires municipaux de la commune et aux commissaires spéciaux du département. Il faudrait reprendre les dossiers d'instruction pour vérifier combien la justice a fait diligence avec les moyens dont elle disposait. Cette célérité a pu être vérifiée par Laurent Lopez dans l'affaire de l'assassinat d'Augustine Mortureux, commis le 12 mai 1895 près de Dijon, au lieu-dit du Bois-du-Chêne. Dès le premier jour de l'enquête, le juge d'instruction soupçonne un chemineau et le 18 mai, le procureur Fonfrède diffuse aux arrondissements voisins un signalement relativement précis du suspect en fuite. En l'absence d'arrestation, l'affaire suscite une rumeur et un habitant de la région – Eugène Grenier – est, après Charles Roux à Vidauban, injustement persécuté par la vindicte hargneuse d'une partie de la population, aggravée cette fois-ci par *Le Bourguignon salé*, une feuille locale qui mène une campagne calomnieuse contre le citoyen Grenier qu'elle n'hésite pas à qualifier de « vampire du Bois-du-Chêne »<sup>1</sup>.

---

1. Sur cette affaire, voir Laurent Lopez, « “Voici les faits suffisants qui nous ont paru suffisants pour motiver son arrestation” : les juges à la poursuite du “vampire du Bois-du-Chêne” » (Côte-d'Or, 1895) in F. Chauvaud et P. Prétou (dir.), *L'arrestation. Interpellations, prises de corps et captures depuis le Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2015, p. 233-249.

Pendant que l'enquête piétine et que la population s'énerve et s'égare, Vacher voyage en toute impunité, nanti de son certificat de sortie de l'asile de Saint-Robert (pièce 507), d'attestations d'employeur et, surtout, d'un précieux livret militaire dont la présentation a valeur de sauf-conduit auprès des forces de l'ordre. Vacher n'hésite jamais à le présenter spontanément (pièce 635). Le vagabond croise régulièrement les gendarmes sans être inquiété et ce fait fut exploité par la presse pour tourner les forces de l'ordre en ridicule. Peu après l'assassinat d'Eugénie Delhomme, Vacher est arrêté par des gendarmes non loin de chez lui, à la Côte-Saint-André: «ils avaient mon signalement, je leur ai montré mon livret militaire et ils m'ont laissé passer. Un instant après, s'étant ravisés, ils sont revenus en arrière, j'étais alors derrière une haie, satisfaisant un besoin naturel, et je leur ai échappé» (pièce 604). Au début de l'année 1897, Vacher est arrêté en Ardèche par deux brigadiers du 15<sup>e</sup> corps d'armée sur la commune de Largentière. Cette fois-ci, il est gardé à vue le temps de vérifier qu'il n'est pas signalé sur la liste générale des anarchistes. Son nom n'y figurant pas, il est relâché (pièce 399).

Mesurant à peine plus d'un mètre soixante, d'une constitution athlétique et possédant de forts mollets, Vacher tire profit de sa formation militaire avancée pour développer sa capacité d'endurance à la marche rapide. Cette faculté lui permet de se soustraire aux recherches engagées après chaque crime. Une fois son forfait accompli, l'assassin quitte rapidement la région: «généralement, je partais en enragé» (pièce 620). Il en va de même pour ce 31 août 1895 où on retrouve le corps inanimé et mutilé du jeune Victor Portalier au hameau d'Onglas, sur la commune de Bénonces. Un vagabond ayant été aperçu à proximité des lieux du crime, le procureur Mistler en poste au parquet de Belley, émet en urgence avec Juvanon du Vachat, juge d'instruction délégué, des demandes de recherches par voie de télégramme aux procureurs des ressorts proches. On ne connaît pas alors le nom du suspect mais grâce au témoignage des habitants recueillis dès le 1<sup>er</sup> septembre, et plus particulièrement du cultivateur Jean-François Baudin, qui a pu en faire une description détaillée aux brigadiers de gendarmerie (pièce 542), la demande de recherche avec mandat d'arrêt est très précise: «mendiant en fuite âgé de 30 à 35 ans, 1 mètre 65 environ, cheveux, sourcils et barbe noirs, porte toute sa barbe taillée en pointe. Teint pâle. Vêtu d'un gilet à manches en lustrine noir pantalon à rayures blanches et noires. Coiffé d'un chapeau de paille blanche déjà usé. Chaussé de souliers galoches. Porteur d'un sac en toile grise et armé d'un bâton» (pièce 2 et suivante). La police cherche le suspect à Lyon jusqu'au 11 octobre sur la voie publique,

dans les asiles de nuit et les logements suspects (pièces 36 et 51). Les prisons, les hôpitaux, les asiles de la région sont inspectés mais les réponses des gendarmeries, du commissariat spécial de Lyon, des médecins d'asiles et des gardiens-chefs de prison s'accumulent, toutes négatives (pièces 15 à 53) en dehors d'un télégramme d'Albert Fayet, procureur à Chambéry, qui signale à son homologue de Belley le 2 septembre les « nombreuses similitudes dans le signalement de l'assassin de Bénonces avec celui de Saint-Ours » (pièce 9). Les retours faisant état de recherches infructueuses, le juge d'instruction titulaire Alfred Davaine, de retour de vacances, fin septembre, reprend et prolonge la recherche du suspect. Il prend soin de vérifier à l'aide de son greffier Jean-Marie Riche toutes les pistes, telle celle de cet aliéné – Jean-François Bravais – qui a été signalé en situation d'évasion depuis le 29 août par le médecin directeur de l'asile de Saint-Robert. Arrêté le 7 novembre 1895, Bravais présente un alibi permettant d'attester qu'il n'était pas à Bénonces le jour du crime. Le 11 novembre, il est confronté aux témoins : aucun ne le reconnaît comme étant le vagabond de Bénonces. Le lendemain, Bravais est relâché et l'instruction est close par un non-lieu, signé le 22 novembre 1895 (pièce 583).

Le 17 avril 1897, le magistrat Émile Fourquet, venant d'Ambert, s'installe à Belley pour remplacer son confrère Davaine, nommé au tribunal de Dunkerque. En juin, le nouveau juge d'instruction apprend par voie de presse l'assassinat d'un jeune berger à Courzieu-La-Giraudière, dans le Rhône<sup>1</sup>. L'enquête est menée par son collègue Adolphe Benoist, un magistrat expérimenté de 14 ans son aîné, et qui possède une solide réputation acquise depuis qu'il a mené l'enquête sur l'assassinat du président Sadi Carnot. Arrivé quelques mois plus tôt à Belley, le procureur Reverdet indique à son nouveau juge d'instruction le lien possible entre les affaires de Courzieu et de Bénonces, instruite dans son ressort deux ans plus tôt. Le greffier qui en avait établi le dossier, Jean-Marie Riche, étant encore en poste, il peut expliquer au nouveau juge les tenants et les aboutissants de cette affaire classée. Le 26 juin, le *Lyon républicain* révèle à ses lecteurs que le juge Benoist a établi le lien avec quatre affaires similaires pour lesquelles il

---

1. É. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 1. En 1931, Fourquet se trompe de journal et de date. L'article « Le crime de Courzieu » paraît dans l'édition du *Progrès* datée du 22 juin. Le premier article du *Lyon républicain* signalant l'assassinat de Pierre Laurent s'intitule « Assassinat d'un berger à Courzieu-la-Giraudière » (édition datée du 21 juin 1897, p. 2). Si Fourquet se souvient du *Lyon républicain*, c'est à n'en pas douter parce que ce journal lui a offert dans son édition du 26 juin toutes les informations utiles et la méthode à suivre pour confondre le tueur en série.

suppose un auteur unique. Le journal complète l'information en livrant le signalement du vagabond suspect établi par la justice (voir dossier documentaire, p. 166). Cet article donne en somme toutes les informations utiles, les certitudes et la méthode à suivre. Il ne reste à Fourquet qu'à rouvrir le dossier de l'affaire Portalier. Ce qu'il fait, à la demande du procureur Reverdet. Il subsiste aujourd'hui encore une incertitude sur la motivation du procureur Reverdet car si on s'en tient à la chronologie, l'enquête du juge Benoist sur le crime de Courzieu étant ouverte depuis le 18 juin, une demande de recherche avait dû être transmise aux parquets des tribunaux du département de l'Ain. Reverdet aurait dû alors demander à Fourquet de rechercher le suspect du crime de Courzieu, en coopérant à l'enquête menée par le juge Benoist or on ne retrouve pas trace d'une telle demande dans le dossier de procédure constitué par le juge d'instruction de Belley. Fourquet semble avoir agi sur les instances du procureur Reverdet pour rouvrir rapidement l'affaire du crime de Bénonces sans se mettre outre mesure au service de son homologue lyonnais. Reverdet était persuadé comme Benoist d'avoir affaire au même suspect, mais il était décidé à agir pour le compte de son propre tribunal dans le cadre de l'affaire de Bénonces, et non celle de Courzieu, sur laquelle il n'avait pas autorité. Cette réaction dans un contexte de concurrence des ressorts judiciaires explique qu'un premier suspect nommé Lambert, détenu à la prison de Bourg, ait été interrogé dès le 5 juillet à Bourg puis à Belley les 8 et 9 juillet et enfin confronté le 10 juillet, à six témoins. Malheureusement pour les deux magistrats de Belley, les témoins ne reconnurent pas dans ce vagabond l'homme qu'ils avaient vu à Bénonces au moment du crime (lot 687, n° 37 à 65). Probablement déçu de n'avoir pas mis la main sur le bon suspect, Fourquet reprend alors à son compte la méthode initiée par ses prédécesseurs. Il rédige le jour même une commission rogatoire de demande de recherches contenant une description du suspect basée sur celle du juge Benoist, et enrichie de détails livrés par les témoins confrontés à Lambert (pièce 584, reproduite in Lacassagne, p. 598). Fourquet suit durant ce mois de juillet la piste d'un Léon Bernardi, puis celle d'un nommé Pigliano, détenu à la prison du Puy-en-Velay; dont il demande le transfert à Belley, le 20 juillet (pièce 66). Ce Pigliano semble être un client d'autant plus sérieux que le service de l'identité judiciaire de la préfecture de police de Paris confirme par lettre en date du 23 juillet que le suspect a déjà été condamné à douze reprises pour des faits de vagabondage, et qu'il a été mesuré et enregistré sous six identités, dont celle de Bernardi (pièce 79). Le 24 juillet, ce suspect est

transféré à Belley. Fourquet l'interroge et l'inculpe immédiatement de l'assassinat de Victor Portalier. Pigianno rejette les fausses identités et proteste de son innocence pour le crime de Bénonces (pièce 85). Interrogé à nouveau le 28, il persiste dans ses dénégations (pièce 86). Le principal suspect de Fourquet passe ainsi les premiers jours d'août en prison.

Pendant ce temps, en Ardèche, Vacher circule librement dans l'arrondissement de Tournon. Le 4 août, après être entré dans le bois des Pelleries situé sur la commune de Champis, il attaque Marie Plantier, âgée de 27 ans, affairée à ramasser des pommes de pin accompagnée de deux jeunes enfants. Saisie par-derrière à la gorge, la femme se débat, parvient à desserrer l'étreinte de son agresseur et crie à l'aide. Tandis que Vacher cherche un couteau dans son sac, le mari de la victime arrive en courant. Séraphin Plantier lance deux pierres sur Vacher et une lutte violente s'ensuit. Deux voisins arrivent pour prêter main-forte au mari. Maîtrisé tant bien que mal, Vacher est mené sous bonne escorte jusqu'à la plus proche auberge au lieu-dit Le Fringuet. Sur le chemin, croisant un mendiant, il l'interpelle : «Tiens, je voulais tirer un coup, l'on ne m'a pas laissé faire». Enfermé dans la remise de l'auberge de Charlon sous la surveillance de cinq hommes, Vacher ne peut s'échapper. Quelques heures après, à l'intention des gendarmes qui prennent le relais de sa garde, il tente de s'expliquer : «si vous étiez à ma place, vous feriez comme moi ; mais vous avez des femmes et moi je n'en ai pas»<sup>1</sup>. Vacher est placé en détention à la maison d'arrêt de Tournon-sur-Rhône, aménagée dans l'ancien château seigneurial.

À Belley, Fourquet attend jusqu'à la veille des festivités du 15 août pour confronter Pigianno à quatre habitants de Bénonces. Cette journée de confrontation est un nouvel échec. Le suspect idéal en sort disculpé. Le même jour, à Tournon, Garcin, juge d'instruction, signe un courrier à l'attention de Fourquet dans lequel il lui signale l'arrestation pour tentative de viol d'un vagabond dont le signalement lui semble correspondre à l'avis de recherche émis le 10 juillet dernier. Le juge Garcin joint à son courrier la fiche anthropométrique du suspect, dressée le 12 août 1897. L'homme se nomme Vacher Joseph et mesure 1,61 m. Il a des yeux bruns, cheveux et barbe foncés, sourcils longs, drus et réunis. Le suspect a la figure maigre, le

---

1. Paroles rapportées par Séraphin Plantier. PV d'information judiciaire de la justice de paix du canton de Saint-Péray (Ardèche). 15 novembre 1897, (après la pièce 315, sans cote).

teint pâle, les joues creuses, les pommettes saillantes. L'œil droit est légèrement convergent. Il présente une difformité de la bouche qui lui cause des difficultés à s'exprimer. Sa lèvre supérieure est légèrement relevée sur le côté gauche. Il est chaussé de brodequins. Il est en possession d'un sac en toile renfermant une boîte en bois une paire de chaussures (bottes) et un accordéon (pièce 156). Le 16 août, Fourquet rend une ordonnance de non-lieu au bénéficiaire de Pignano mais, ce même jour, le procureur Reverdet ouvre une nouvelle piste et envoie un télégramme au procureur de Lons-le-Saunier pour lui demander des précisions sur l'identité d'un nommé Sucarrat, inculpé de mendicité. Reverdet souhaite recevoir sa fiche anthropométrique et connaître son emploi du temps en août et septembre 1895 (lot 687, n° 92). Il s'agit là de sa dernière initiative dans l'affaire car Reverdet quitte le tribunal de Belley le lendemain pour rejoindre le tribunal d'Annecy. Le suspect, Michel Sucarrat, est transféré sans délai à Belley. Interrogé le 20 août puis confronté le 23 à trois témoins qui ne le reconnaissent pas, il est à son tour disculpé du crime de Bénonces (lot 687, n° 93 à 114). Sans procureur et à court de suspect, Fourquet répond à tout hasard le 27 août à son homologue de Tournon pour lui demander une photographie de l'individu écroué pour attentat à la pudeur. Fourquet est alors loin d'imaginer que ce Joseph Vacher est le vagabond qu'il recherche activement depuis deux mois.

Les moyens de la juridiction de Tournon étant limités, le juge Garcin répond le 30 août à son homologue de Belley qu'il est dans l'impossibilité de lui fournir la photographie demandée (pièce 57, p. 167). Il lui semble plus simple de procéder à son transfert après jugement et sans attendre que l'inculpé fasse appel. Le 7 septembre, Vacher est condamné par le tribunal correctionnel de Tournon à trois mois de réclusion. Le procureur de Tournon ordonne un transfert immédiat à Belley. Le 8 au petit matin, le détenu est extrait de la prison par deux brigadiers de gendarmerie. Dès son arrivée à la gare, Vacher fait du tapage et crie «Vive l'anarchie, le gouvernement de la République est moins que rien, ceux qui gouvernent sont des canailles!». Une fois dans le train, Vacher reste tranquille mais à l'arrivée vers 10h en gare de Perrache, il tente de s'évader en forçant la portière du compartiment. Le signal d'alarme est tiré et les deux brigadiers de l'escorte parviennent à le maîtriser. Sur le quai, Vacher reprend ses cris : «Vive l'anarchie, le gouvernement de la République est moins que rien, ceux qui gouvernent sont des canailles!». L'un des brigadiers lui demandant de cesser son tapage, il lui répond vertement :



— Je vous emmerde tas de cochons, propres à rien, si je crie cela à un but, de cette façon, mes camarades sauront où je suis !

La suite du voyage se passe sans incidents (pièce 584 bis). Arrivé à Belley le 8 septembre, Vacher est écroué à la maison d'arrêt de la ville. Il comparait pour la première fois devant le juge Fourquet le vendredi 10 septembre 1897.





#### 4. Une enquête légendaire

[...] si je ne vous avais pas reconnu très juste et très loyal au cours de l'instruction, vous n'auriez rien su de moi, je n'aurais jamais parlé, si cela avait été un autre juge, je me serais entêté à ne rien dire.

Joseph Vacher, 1897<sup>1</sup>

*Juge d'instruction ! La chasse à l'homme ! C'était le rêve de toute sa vie réalisée, une véritable passion qu'il allait pouvoir satisfaire*

Émile Fourquet, 1931<sup>2</sup>

Avant d'entrer dans la dynamique de l'ultime enquête ayant permis d'aboutir à la condamnation de Joseph Vacher, il importe en propos liminaire de rendre hommage au réalisateur Bertrand Tavernier. Dans son film *Le juge et l'assassin*, inspiré de l'affaire, la relation du juge Rousseau à l'assassin Bouvier est jouée par Philippe Noiret et Michel Galabru. C'est ce film sorti en 1976, plus que tout autre récit, qui a mis en lumière la tension dramatique nouée entre le juge Fourquet et l'inculpé Vacher dans le cadre de l'information judiciaire. La documentation historique disponible confirme en tout point la tonalité d'une confrontation marquée par l'opposition tactique entre le juge d'instruction et l'accusé. L'instruction judiciaire menée par le juge Fourquet s'est déroulée entre la première demande de recherches émise le 10 juillet 1897 (pièce 584, p. 598) et le renvoi définitif de Vacher devant la cour d'assises de l'Ain, en août 1898. Durant cette année, la période de confrontation la plus intense entre le juge et l'accusé se situe entre l'arrivée de Vacher à Belley en septembre 1897 et son transfert à la fin de la même année à la prison Saint-Paul de Lyon pour y être mis à disposition des médecins chargés de son expertise mentale. Sur cette période précise, il existe trois sources. La première est judiciaire ; il s'agit des pièces de l'enquête, constituées de procès-verbaux de confrontation, d'interrogatoires, des

---

1. J. Vacher, interrogatoire du 9 octobre 1897 (pièce 604), p. 182.

2. É. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 2.

pièces de forme et des correspondances entretenues, notamment, avec le parquet général de la cour d'appel de Lyon. La deuxième est indirectement judiciaire mais hors procédure : il s'agit du livre rédigé par le juge Fourquet, trente ans après les faits. La troisième enfin, est la presse, qui permet surtout d'informer sur son propre fonctionnement et ses mises en récit. La première source – le dossier de procédure – présente l'intérêt majeur d'éclairer la confrontation des parties et les rouages de l'action judiciaire. Si le juge d'instruction est censé instruire à charge et à décharge, il est aussi et surtout contraint par une procédure qui l'oblige à recueillir ses informations dans un cadre précis avec récolement final des pièces et objets saisis, inventaire et dépôt au greffe du tribunal. Ce cadre exige notamment que toutes les pièces interpellant le suspect soient contresignées par un greffier et par le suspect lui-même. Nous verrons que cette obligation légale livre une clé de lecture pour apprécier le degré de consentement au recueil de sa parole, car Vacher a parfois manifesté son désaccord sur les transcriptions d'entretien ou, plus généralement, le déroulement de l'enquête en refusant d'y apposer sa signature. En complément de ces actes réalisés au tribunal de Belley, on trouve à la cour d'appel de Lyon les pièces de l'action publique relatives à la direction de l'enquête au parquet général. La deuxième source, le livre du juge, est beaucoup plus subjective car ce récit fait autant appel à sa mémoire qu'à la presse de l'époque. Fourquet s'était en effet abonné très vite à une sorte d'argus, « Le courrier de la presse », qui lui permit de recevoir toutes les coupures de journaux relatives à l'affaire Vacher. Fourquet les conserva soigneusement, les collant sur des pages blanches (certaines à en-tête du tribunal de Belley) qu'il fit relier en deux volumes auxquels il donna un titre révélateur : « Notes sur Vacher ». Ces volumes contenaient des coupures de presse, deux plaintes criminelles, une brochure improbable intitulée « Dreyfus et Vacher » mais très peu de notes personnelles : des lettres originales de Vacher, des copies de lettres, quelques notes rédigées par le juge au temps de l'enquête mais aucun plan d'ouvrage<sup>1</sup>. Ce document préparatoire démontre que la presse a été paradoxalement une source d'information importante pour la rédaction finale, tout comme la littérature populaire d'ailleurs, puisque Fourquet rendit hommage dans son livre au travail de Jules Besse, qui publia au temps de l'affaire un livre bien informé sous couvert d'anonymat.

Si le livre témoignage de Fourquet est précieux pour recueillir sa vision rétrospective de l'affaire, il faut prendre soin de le lire en tenant

---

1. Notes sur Vacher, 2 vols, Fonds Fourquet-Voutay (2019).

compte du décalage temporel, des conditions de rédaction et du caractère traumatique d'un vécu qui ne pouvaient que favoriser la distorsion des faits. Ainsi que l'affirmait Fourquet, «l'affaire a été à la fois le plus grand tourment et la source des plus vives satisfactions que j'ai éprouvés au cours de mon existence»<sup>1</sup>.

Le récit de l'ancien juge d'instruction est empreint d'un ressentiment qui démontre que cette information judiciaire fut pour lui un fardeau, une épreuve et, peut-être, une affaire trop importante pour un homme seul. Né en 1862 dans le Doubs à Lavans-Quingey, le juge Fourquet n'est pas un enfant de notables. Ses parents étaient cultivateurs et c'est son père, Jean, soucieux de son avenir, qui l'encouragea à poursuivre ses études. Il décéda avant d'avoir vu la fin des études de droit de son fils. Celui-ci lui dédiaça un poème intitulé «Paysan et poète» :

Vois-tu, mon fils, me disait-il,  
 Dans mon métier tout n'est pas rose ;  
 Dût mon avoir être en péril,  
 Je rêve pour toi d'autre chose.

Mais ce qu'il avait projeté  
 Exigeait des labeurs trop rudes ;  
 De son bien et de sa santé  
 Il a payé mes frais d'études  
 Et le pauvre cher homme est mort  
 Sans m'avoir vu gagner le port<sup>2</sup>.

Fourquet avait donc comme Vacher des origines sociales modestes et rurales. Il exerça différents métiers d'appoint pour financer ses études à la faculté de droit de Paris<sup>3</sup>. Il fut et resta de cœur un homme de la terre (l'un de ses fils, Georges, devint agriculteur), ancré dans sa Franche-Comté natale, fin connaisseur de la mentalité paysanne. La presse le décrivit d'ailleurs au temps de l'enquête comme un juge simple, accessible et affable, n'affectant pas la posture guindée et hiératique de ses confrères. Avant d'être magistrat, Fourquet fut avocat au barreau de Besançon, conseiller municipal à Besançon et un éphémère secrétaire particulier d'Alfred Rambaud, lorsque celui-ci fut nommé ministre de l'instruction publique, en mai 1896, dans le cabinet Méline. Fourquet se maria en 1889 et son

1. É. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 357.

2. É. Fourquet, *Les fleurs du rêve*, Besançon, Éditions Sequania, 1931, p. 51.

3. [P.L.], «Nos collaborateurs. Émile Fourquet», *Le Pays Comtois*, 1935, n° 61, p. 291.

premier enfant, Odette, naquit en 1890 alors qu'il habitait à Saint-Claude dans le Jura. Après l'affaire Vacher, Fourquet resta en poste au tribunal de Belley jusqu'en 1900. Il fut ensuite nommé à Châlon-sur-Saône et obtint par le jeu d'une permutation en 1903 un retour en Franche-Comté en rejoignant le tribunal de la ville d'Arbois<sup>1</sup>. Là, il fut successivement juge d'instruction puis procureur de la République. Affecté en octobre 1912 en Savoie, à Saint-Jean-de-Maurienne, Fourquet refusa de quitter sa région et démissionna de la magistrature. En 1931, Fourquet est veuf, sa fille vit à Besançon, son fils Georges est décédé au front et son second fils Robert s'est installé sur l'île de Madagascar, à Tananarive. Esseulé, l'ancien magistrat est dans un temps de réflexion et de bilan. Il rédige des études sur les personnalités de Franche-Comté et compose des poèmes. Trente ans après l'affaire et près de vingt ans après son retrait de la magistrature, Fourquet estime qu'il n'a pas été reconnu à la hauteur des qualités qu'il a su déployer pour obtenir l'arrestation et la condamnation « du plus grand criminel des temps modernes ». Un livre au moins aurait pu rétablir ses mérites : le juge a vainement attendu, ce livre n'est pas venu. Fourquet a donc décidé de l'écrire en procédant à un dédoublement des rôles. Dans *Vacher le plus grand criminel des temps moderne par son juge d'instruction*, l'auteur Fourquet se positionne comme un narrateur extérieur aux événements et son récit met en scène un juge décrit à la troisième personne. Le scénario est simple : un magistrat perspicace, tenace et habile a permis de faire arrêter et condamner un abominable criminel qui se cachait derrière une mentalité paysanne sournoise, méfiante et roublarde. Quatre moments de l'enquête sont présentés comme autant de victoires venant à l'appui de la démonstration. Le premier moment se situe au tout début de l'enquête. L'accusé étant retranché dans une posture de dénégation, le juge engage la conversation, donne l'assurance à son interlocuteur qu'il le croit innocent, change de sujet et affirme qu'il prépare un livre sur les vagabonds. Fourquet déclare alors qu'il a besoin pour ce livre de la coopération de Vacher. Tombant dans le piège, l'inculpé naïf coopère et livre une à une les étapes de son errance, offrant ainsi à son juge la confirmation de son passage sur des lieux où des crimes furent commis. Le juge d'instruction aurait tenu là, par ce « véritable coup de surprise », sa première victoire<sup>2</sup>. Le deuxième moment fort est celui de la journée de confrontation.

---

1. P.L., « Nos collaborateurs... », 1935, p. 292 et Charles Léger, *Émile Fourquet. Magistrat et écrivain*, Besançon, Cariage, 1913, p. 6.

2. É. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 18.

Désormais convaincu de la culpabilité de Vacher, le juge doit s'attacher à obtenir ses aveux pour le crime de Bénonces, le seul sur lequel il ait compétence à poursuivre. Fourquet prépare alors «le grand jour de la confrontation décisive»<sup>1</sup>. Le 7 octobre, il place Vacher devant plusieurs témoins qui le reconnaissent comme étant le vagabond de Bénonces. Le soir même, Vacher s'effondre et rédige à l'attention du parquet une lettre dans laquelle il signe ses aveux. Troisième moment décisif : cherchant à vaincre le refus de Vacher de coopérer plus avant, Fourquet déclare à l'accusé qu'il ne le croit désormais plus coupable que du crime de Bénonces, les autres assassinats n'ayant été avoués que dans l'objectif de le faire passer pour irresponsable. Tombant à nouveau dans le piège tendu, Vacher aurait repris avec docilité la voie de la coopération en détaillant les circonstances de tous ses crimes. Quatrième moment : c'est désormais la presse qui insinue que Vacher aurait pu tromper la justice en avouant par forfanterie des crimes dont il aurait trouvé les détails dans les journaux. Ayant pris connaissance de cette attaque, Fourquet l'utilise en provoquant l'orgueil de l'assassin qui, piqué au vif, lui livre en retour un meurtre commis à Tassin-la-Demi-Lune et connu de lui seul. Ce fait étant vérifié, l'affaire est dans le sac, suivant l'expression consacrée. Affirmant qu'il a laissé croire à Vacher pendant toute l'instruction que son irresponsabilité pénale serait reconnue à la hauteur du nombre de crimes commis, Fourquet aurait obtenu par sa maîtrise psychologique de l'inculpé tous les éléments utiles à l'inculpation d'un assassin qui se mura tardivement dans un silence entrecoupé de singeries pathétiques. L'établissement de la simulation de la folie n'est alors plus qu'une simple formalité relevant d'un rapport d'expertise mentale. La victoire du juge est implacable, totale et sans appel.

Ce récit a le mérite de sa clarté. Fourquet écrivain y dépeint un juge d'instruction en idéal-type menant une enquête modèle dont l'exemplarité pourra servir à l'édification des magistrats présents et futurs. Livrant ainsi la version canonique d'une légende qui a commencé à s'écrire dans la presse dès le temps de l'enquête, l'ouvrage de Fourquet possède également une précieuse valeur de témoignage. Il nous apprend – confirmant là encore la presse de l'époque – que certains échanges avec l'accusé se sont déroulés en dehors du cadre usuel de la procédure, en l'absence du greffier, au greffe de la prison ou dans la cellule du détenu, ce qui rend ces moments du récit invérifiables. Malgré ce livre écran – ou plutôt avec –

---

1. É. Fourquet, *ibid.*, p. 24.

il reste possible d'approcher la vérité judiciaire en comparant les révélations tardives de Fourquet avec des pièces de procédure auxquelles il n'avait plus accès en 1931. Si cette comparaison ne lève pas toutes les zones d'ombres, elle permet de confirmer certains faits, d'en laisser plusieurs en suspens et d'en rejeter d'autres parce qu'ils sont en complète contradiction avec la correspondance entretenue en 1897 et 1898 par le juge d'instruction. Tout d'abord, l'attribution des mérites du «profilage» d'un suspect auteur de plusieurs crimes au seul juge Fourquet relève d'une réduction abusive. On a vu plus haut que les demandes de recherches étendues ont été émises par les magistrats de Dijon dès le crime du Bois-du-Chêne à Étaules en 1895 et que l'information du crime de Bénonces avait été menée scrupuleusement par le procureur Mistler et les juges Juvanon du Vachat puis Davaine, assistés du commis-greffier Riche. L'idée d'un unique auteur de plusieurs crimes était présente dans l'esprit des magistrats bien avant que Fourquet ne s'implique à son tour dans la traque du tueur de bergers. Lorsque Davaine apprit par voie de presse les circonstances de l'assassinat du jeune berger Massot-Pelet à Saint-Étienne-de-Boulogne, il écrivit le jour même – le 1<sup>er</sup> octobre 1895 – au procureur de Privas pour lui transmettre le signalement du vagabond suspect dans l'affaire de Bénonces car il lui semblait évident qu'il s'agissait du même meurtrier que dans l'affaire qu'il avait suivie et dans celle de Saint-Ours (pièce 48, p. 158). L'assassinat commis à Courzieu-La-Giraudière avait permis au juge Benoist d'établir dès juin 1897 les correspondances entre cinq assassinats commis par le tueur de bergers, une relation dont la presse s'était fait l'écho en affirmant qu'on tenait là un «Jack l'éventreur». Le «profilage» de Vacher relève plus d'une intelligence collective ayant procédé par accumulation d'informations que d'une intuition individuelle mais pour la presse, la seconde version présentait une indéniable supériorité narrative : elle était simple et exaltait le génie d'un homme. La version légendaire de l'enquête a donc bien commencé à s'écrire dès 1897. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les articles publiés par le *Lyon républicain* en juin 1897, mois durant lequel le juge Benoist est à la manœuvre avec les articles publiés en octobre 1897, mois durant lequel Fourquet interroge Vacher à Belley. Le journal, en l'occurrence, a vraiment la mémoire courte. Dans un article du 26 juin, date à laquelle le juge Fourquet n'a pas encore rouvert le dossier de l'assassinat de Victor Portalier, le *Lyon républicain* cite scrupuleusement le nom du juge d'instruction de Lyon – Adolphe Benoist – pour décrire la méthode qui lui a permis d'assigner une série d'assassinats à un unique tueur : «M. le juge d'instruction Benoist

a passé une partie de la journée d'hier à feuilleter de volumineux dossiers concernant des crimes analogues à celui de Courzieu, commis dans la région depuis moins de deux ans. Sur cinq, quatre au moins semblaient avoir pour auteur l'individu qui a tué à Courzieu. Le plus ancien remonte au 12 mai 1895. Le lendemain de ce jour, on trouva dans un champ, près de Lyon, le cadavre mutilé d'une bergère, Augustine Mortureux, âgée de 14 ans». Le journaliste énonce formellement les similitudes entre les crimes de Courzieu et de Bénonces : «L'assassin avait opéré comme celui de Courzieu. Il avait tué le jeune garçon d'un coup de couteau au cou, puis emporté le cadavre à quelques mètres de là pour le mutiler. Détail absolument typique : quelques heures après l'enlèvement du corps, les gendarmes retrouvèrent à l'endroit où le crime avait été commis un lambeau de chair arraché à l'infortunée victime. On se souvient qu'à Courzieu on fit la même découverte». Il donne le signalement du suspect : «Âgé de 30 à 35 ans, taille 1m60 environ. Barbe noire en pointe clairsemée, teint clair, aspect maladif, mains blanches, sourcils noirs, cheveux noirs coupés ras, coiffé d'un panama, les bords rebattus sur les yeux pour dissimuler une cicatrice ou une rougeur sur l'œil droit, chaussé de galoches, un paquet sur l'épaule». Enfin, il explique que «les parquets dont dépendent les localités où les crimes que nous venons d'énumérer, ont été commis, vont reprendre leurs enquêtes classées, lancer partout le signalement du dangereux monomane, prescrire de minutieuses recherches, des battues»<sup>1</sup>.

L'été passe et le 12 octobre, le journal annonce en première page : «L'arrestation du tueur de bergers à Belley. Huit assassinats en trois ans. Les exploits d'un fou. Horribles détails». Par ce titrage, la rédaction commet une première erreur puisque l'arrestation doit être portée au crédit du juge Garcin et, plus encore, aux habitants de la commune de Champis mais, et c'est là le plus important, l'article précisant les circonstances de «l'arrestation» énonce le scénario qui servira désormais de matrice aux récits qui lui succéderont :

«M. Émile Fourquet, nouvellement nommé juge d'instruction près le tribunal de Belley, fut frappé, dès le mois de juillet, de la coïncidence qui existait entre les renseignements donnés à la suite de l'enquête du crime de

---

1. «L'assassinat du Berger de Courzieu-la-Giraudière», *Lyon Républicain*, 26 juin 1897, p. 2. L'auteur probable de cet article est Jean Fabry, qui signa ultérieurement ses articles pour ce journal. Fabry était un ami de Fourquet.



Courzieu sur le signalement de l'assassin présumé, aperçu par plusieurs personnes et ceux qui avaient été fournis au parquet de Belley sur le rôdeur vu à Bénonces, le jour de l'assassinat du jeune berger Victor Portalier.

Ce magistrat résolut dès lors de mettre la main sur ce monomane tueur de bergers qui semait la terreur dans les départements du bassin du Rhône et, s'entourant de tous les renseignements, de tous les détails qui se rapportent aux crimes commis sur des enfants depuis quelques années, il acquit la conviction que tous ces assassinats étaient accomplis par le même individu<sup>1</sup> ». Le *Lyon Républicain* proposa même dans son édition dominicale un « historique de l'instruction » à Belley, alors que celle-ci venait de commencer. Cet historique mettait en avant le rôle du procureur Reverdet, qui signala à Fourquet le lien entre le crime de Courzieu et celui de Bénonces, et faisait un saut dans le temps en s'arrêtant au procureur Fonfrède qui avait établi, dans son enquête sur le crime du Bois-du-Chêne, un dossier sur les correspondances entre cette affaire et celle de Saint-Ours, Saint-Étienne-de-Boulogne, la Vacquière, Varacieux, Busset, Varennes-Saint-Honorat et Courzieu<sup>2</sup>.

C'est bien cette reconstruction journalistique qui fut accréditée par Fourquet en 1931. C'est ainsi que le journal *Lyon républicain* a, dès octobre 1897, totalement gommé le nom des prédécesseurs directs de Fourquet, et en premier lieu celui du juge Benoist, pourtant en poste à Lyon. Sur la raison de cette discontinuité, on ne peut qu'émettre des hypothèses : un changement de journaliste au sein de la rédaction du journal ou, plus probablement, la marque d'une connivence entre le nouveau juge d'instruction de Belley et le journaliste auteur des articles. Or, nous verrons plus loin qu'à ce moment précis, le juge Fourquet a un besoin impérieux de la coopération de la presse et qu'il pouvait compter sur l'appui de son ami directeur du journal local, *Le Bugiste*, Jean Fabry, qui était aussi un rédacteur – souvent anonyme – du *Lyon Républicain*.

Que doit-on penser alors des quatre moments-clefs présentés par le juge Fourquet comme autant de victoires décisives sur Vacher dans son livre ?

La première victoire constituée par la scène d'un suspect livrant un à un les lieux de ses crimes au prétexte d'une participation volontaire à un

1. « Le tueur de bergers. Arrestation de l'assassin. Les aveux. Huit assassinats en trois ans », *Lyon républicain*, 12 octobre 1897, p. 2.

2. « L'affaire Vacher. Le tueur de Bergers. Dix crimes en trois ans. Journée du dimanche. L'historique de l'instruction. Comment sont venus les Aveux », *Lyon Républicain*, 17 octobre 1897, p. 2.

projet de livre de son accusateur est sujette à caution car Fourquet la situe au tout début de l'instruction, avant toute confrontation ou aveux. Une telle imprudence de la part de Vacher suppose que le suspect ait été idiot ou très naïf, et nous verrons qu'il ne fut ni l'un ni l'autre. En réalité, la datation de ses déplacements fut lente et difficile. Vacher ne coopéra précisément à la reconstitution de son itinéraire qu'après la publication dans la presse de sa lettre d'aveux, entre les 16 et 25 octobre 1897 (pièces 610, 621 et 625). Cette reconstitution donna du fil à retordre au juge Fourquet car la diffusion du portrait du tueur de bergers dans les journaux lui conféra le don d'ubiquité : on avait vu passer l'éventreur un peu partout, et parfois au même moment. La vérification des témoignages reçus à Belley fut longue et fastidieuse et les premières cartes d'itinéraire ne furent produites par Fourquet, à la demande du parquet général, qu'en février 1898.

Pour Fourquet, la seconde victoire est la journée marathon de confrontation de témoins du 7 octobre. Cette journée constitue effectivement un temps fort puisqu'elle aboutit aux aveux de l'assassin mais, loin de résoudre l'enquête, ces premiers aveux la compliquèrent parce qu'ils furent assortis d'une condition extravagante qui est passée sous silence dans le livre de Fourquet. La troisième victoire obtenue avec la description détaillée des circonstances de chaque assassinat commis n'est qu'une conséquence de la publication de la lettre de Vacher et on verra que les bénéfices de cet événement peuvent se partager avec équité entre le juge et son inculpé. La quatrième victoire résultant des aveux du meurtre de Tassin-La-Demi-Lune peut être lue d'une tout autre manière, dans un contexte de tension ravivée entre Fourquet et Vacher. Enfin, et ce n'est pas la moindre des nouvelles informations incitant à réviser le récit du juge Fourquet, le juge d'instruction a bien cru à la folie de Vacher jusqu'à l'arrivée des médecins experts commis pour établir l'état mental de l'accusé. La confrontation du juge et de l'assassin ne saurait donc se résumer à une série de « coups » montés par un magistrat habile dominant l'esprit d'un accusé qui s'échinerait à faire le fou. Cette relation est bien plutôt marquée par des étapes de coopération, d'opposition, de paroles et de silences dans laquelle le recours à un tiers médecin s'avéra décisif pour que la procédure aboutisse au renvoi de Vacher devant la cour d'assises.

Le tableau hagiographique dressé par Fourquet en 1931 mérite donc d'être nuancé. Loin d'être une marche triomphale, son enquête fut avant tout une confrontation tendue avec des rebondissements et des coups de théâtre, ce qui accentue encore un peu plus la dramaturgie des aveux. Le combat fut âpre et l'issue en fut longtemps incertaine : comment souvent

la réalité dépasse la fiction. Le livre de Fourquet, en ce sens, est trop modeste.

La stratégie de chacun des protagonistes de ce duel judiciaire peut être reconstituée si on prend soin d'analyser les témoignages en mettant en cohérence chronologique les pièces de l'instruction, les écrits de Vacher et le récit que le juge a fait de cette enquête. En reliant ainsi tous les documents disponibles, il est possible d'établir le déroulement exact de l'enquête en mettant au jour l'évolution tactique de ses protagonistes. La première étape est celle de la confrontation initiale du juge et de l'accusé. Elle s'étend du 10 septembre au 31 décembre 1897.

10 septembre 1897. Vacher et Fourquet se rencontrent pour la première fois dans le cabinet du juge d'instruction, en présence du greffier Anthelme Collet. Ce jour-là, Vacher répond approximativement à la demande du juge sur son emploi du temps depuis qu'il a quitté le régiment. Fidèle à la méthode suivie jusqu'ici avec ses précédents suspects, Fourquet inculpe son suspect pour l'assassinat du jeune Victor Portalier. Vacher répond fermement au juge :

— Je suis innocent de ce crime, j'en ai seulement entendu parler par les journaux. Du reste vous n'avez qu'à me confronter avec les personnes qu'auraient pu voir le meurtrier si toutefois on l'a vu.

Vacher, le juge et son greffier contresignent ensemble le procès-verbal (pièce 585).

Le jour suivant, Vacher est confronté à deux témoins. Marie Dubois, cultivatrice, ne reconnaît pas Vacher, pas plus que le fermier Émile Bourdin qui lui trouve toutefois « une certaine ressemblance, et parle à peu près de même ». Vacher nie toujours sa présence à Bénonces, et signe les pièces de confrontation (pièces 587-587). Le 12 étant un dimanche, il n'y a pas d'interrogatoire et la semaine suivante s'écoule sans que l'instruction soit reprise. Que s'est-il passé durant cette période ? Aucun document officiel ne permet d'avancer une hypothèse si ce n'est que cette semaine du 13 septembre est marquée par l'installation du nouveau procureur Paul Aron, remplaçant ainsi Alexandre Tufféri, qui avait assuré l'intérim du service du parquet depuis le départ de Reverdet. Ce qui est certain, c'est que Fourquet a obtenu, pour la première fois, un témoignage d'identification hésitant. Cette hésitation, c'était mieux que rien et plus que jamais. N'ayant pas de meilleur suspect, Fourquet décide d'insister. Il profite de ses journées pour étudier le dossier que le procureur Fonfrède avait constitué sur l'affaire de l'assassinat d'Augustine Mortureux, commis près

de Dijon en 1895. Les recoupements établis par Fonfrède avec d'autres crimes facilitent son travail en lui faisant gagner un temps précieux

Le 19 septembre 1897, le docteur Bozonet, médecin de la maison d'arrêt de Belley rédige, très probablement à la demande du juge d'instruction ou du nouveau procureur, une note sur l'état mental de Vacher. Bozonet a rencontré Vacher dans sa cellule. Il l'a examiné sur le plan physique et l'a interrogé sur son passé. Vacher lui a alors exposé oralement ce qui deviendra son système de défense : il est un anarchiste de Dieu, un chien l'a mordu dans sa jeunesse et le remède qui lui a été administré lui a vicié le sang, provoquant en lui des accès de rage à la fois imprévisibles et incontrôlables. À la suite de cet entretien, le rapport du médecin, laconique, peut être cité complètement :

«Le nommé Vacher, détenu, vingt-huit ans, est atteint de débilité mentale, d'idées fixes voisines des idées de persécutions, de dégoût profond pour la vie régulière. Il présente une otite suppurée et une paralysie faciale, consécutives à un coup de feu. Il affirme aussi avoir deux balles dans la tête. La responsabilité de Vacher est très notablement diminuée.

Prison de Belley, le 19 septembre 1897. Signé : D<sup>r</sup> Bozonet» (pièce 588).

Bozonet ajoutera deux jours plus tard, dans un rapport qui sera transmis au procureur général à Lyon, que Vacher «n'est pas un aliéné» et que si sa responsabilité est considérablement atténuée, il est un «détraqué qui erre sur les frontières de la folie»<sup>1</sup>.

À ce moment et en raison de l'état des pièces dont il dispose, Fourquet ne peut qu'être dans l'expectative. Bozonet ne déclarant pas Vacher aliéné, le juge n'a pas d'autre choix que de se concentrer sur l'obtention de la preuve reine : l'aveu. Il décide donc de forcer la résistance de l'accusé par l'accumulation des témoignages, comme il s'y était déjà essayé précédemment avec les suspects Lambert et Pigliano. À cette fin, Fourquet convoque sur une même journée tous les villageois ayant aperçu le vagabond suspect dans l'affaire Portalier. Le 1<sup>er</sup> octobre, il consigne par écrit une série d'informations relevées dans le dossier transmis par Fonfrède : «Le mendiant pouvait avoir habité du côté de Paris», «Il se plaignait de ce que les habitants pas hospitaliers» (sic), «Le plaisir n'est pas si grand de

---

1. Ce second rapport est reproduit p. 171.

demander l'aumône : s'il n'était pas estropié il ne le demanderait pas», «papier où il aurait été désigné comme sujet belge», «bâton à la main – sac sur le dos : ce sac étant fermé par une corde». Au chapitre des «propos», Fourquet relève «témoin lui demandant où il allait – là où mon idée me dira», et il rapproche cette répartie d'une réponse que Vacher lui avait faite : «J'ai suivi le chemin que je dois suivre»<sup>1</sup>.

Le 7 octobre 1897, «grand jour de la confrontation décisive», Fourquet demande l'extraction de Vacher de la prison. Accompagné par deux gendarmes, celui-ci traverse la salle des pas perdus et, passant devant les témoins, il les interpelle :

— Quand on est vraiment innocent on n'a pas peur. On se reverra dans l'autre monde...

Maintenu dans le bureau du juge d'instruction, le suspect est confronté successivement à 13 témoins qui confirment à des degrés divers des ressemblances physiques, de langage ou d'accent avec le vagabond aperçu le matin du 31 août 1895 au hameau d'Onglas. À chaque confrontation, Vacher nie : «le témoin doit se tromper», «je ne suis jamais allé à Bénonces», «je ne suis jamais allé à Onglas», «je ne suis jamais allé à Bénonces et je suis innocent», «je n'ai jamais vu le témoin». Tous ces procès-verbaux de confrontation sont signés par Vacher (pièces 590 à 602) mais ces dénégations ne pèsent guère devant la somme des témoignages convergents. En fin de journée, Fourquet croit certainement qu'il tient une victoire décisive et sans appel possible.

---

1. «Note pour servir aux recherches du meurtrier de Bénonces», 1<sup>er</sup> octobre [1897], fonds Fourquet-Voutay (2019).

## 5. *La lettre d'aveux*

*Maintenant, mon instruction est terminée; l'affaire est dans le sac, comme on dit, ce n'est vraiment pas trop tôt.*

Émile Fourquet, 7 octobre 1897<sup>1</sup>

*Je veux que les journaux publient ma lettre et que le monde soit mon juge: on fera ensuite de moi ce que l'on voudra.*

Joseph Vacher, 12 octobre 1897<sup>2</sup>

La journée de confrontation du 7 octobre semble permettre au juge d'instruction d'envisager la clôture rapide de son enquête. Vacher est bien le coupable du crime de Bénonces. Les témoins ont reconnu sa présence sur les lieux le jour du crime. L'accusé n'a plus qu'à avouer pour que le juge recueille la preuve reine de la procédure inquisitoire. Le soir du 7 octobre, les deux protagonistes du duel judiciaire se séparent donc sur des impressions très différentes. Vacher accuse le coup tandis que Fourquet jubile. Après le défilé des témoins en effet, le juge aurait signifié à Vacher qu'étant reconnu comme l'auteur du crime de Bénonces, il était aussi «le meurtrier d'une série d'autres personnes». Fourquet aurait asséné à Vacher la liste des crimes de Varacieux, Vidauban, Dijon, Saint-Ours, Saint-Étienne-de-Boulogne, Busset, Varenne-Saint-Honorat et Courzieu. L'écrivain Fourquet se remémore la scène en 1931 : «Le misérable, pendant l'énumération de tous ces crimes, avait pâli; nous notions sur son visage l'effet de la stupéfaction, une hébétude, quelque chose comme un écrasement. Le coup avait été si rude, si imprévu, si déconcertant, qu'il n'avait pas eu la force d'élever la moindre protestation; et puis, cette énumération, elle avait été faite avec une assurance, sans l'ombre d'une hésitation et avec assez de rapidité dans le débit, pour que l'assassin, tout entier absorbé par le défilé de la série de ses forfaits, n'ait pas eu le temps de la réflexion, de sorte qu'il sortit de notre cabinet pâle et chancelant comme un homme ivre.<sup>3</sup>»

---

1. Propos que l'écrivain Fourquet attribue au juge Fourquet in *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 27.

2. PV d'interrogatoire du 12 octobre 1897. Pièce 605, p. 187.

3. E. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 27-28.

Vacher ainsi sonné réintègre sa cellule. Il rédige alors une lettre d'aveux adressée « À la France ». En voici le premier paragraphe :

« Dieu – Droits – Devoirs.

Belley le 7 octobre 1897,

À la France,

Tampis pour vous si vous me croyez responsable.... Votre seule manière d'agir me fait prendre pitié pour vous... Si j'ai conservé le secret de mes malheurs, c'est que je le croyais dans l'intérêt général mais vu que peut-être je me trompe je viens vous faire savoir toute la vérité : Oui c'est moi qui est comis tous les crimes que vous m'avez reprochés... et cela dans des moments de rage. Comme je l'ai déjà dit à Mr le Docteur chargé du service médical de la prison de Belley, j'ai été mordu par un chien enragé vers l'âge de 7 ou 8 ans mais dont je ne suis pas sûr moi-même bien que cependant je me souviens très bien d'avoir pris des remèdes pour cet effet. Mes parents seuls peuvent vous assurer des morsures, pour moi j'ai toujours cru depuis que j'ai dû réfléchir à cet événement que ce sont les remèdes qui m'ont vicié le sang a moins que réellement ce chien m'est mordu.» Il ajoute que dès l'âge de 14 ans, il était pris d'un mal qu'il ne pouvait calmer qu'en partant marcher à travers la campagne, puis il précise : « que les abominalités que j'ai vu se dérouler sous mes yeux à l'asile de Dole ont certainement accentués ma maladie ou plus tôt ma rage » (pièce 686, p 449-500).

Vacher fait appeler le gardien de sa cellule et demande à ce que sa lettre cachetée soit remise sans délai au juge d'instruction : « Portez-lui cette lettre tout de suite. Après tout, ça ne pouvait pas durer toujours comme cela, Dieu s'est fatigué de me protéger<sup>1</sup> ». Le gardien se rend à l'appartement de Fourquet et lui donne la lettre alors qu'il est en train de dîner. Le lendemain, le juge verse cette lettre au dossier de procédure, « ne veriatur » (sans variation) puis reprend ses interrogatoires, le 8 et les jours suivants, en obtenant toutes précisions utiles sur le crime de Bénonces. Notons ici que le magistrat Pierre Bouchardon a proposé en 1939 une lecture alternative de cette journée d'aveux. Voici son interprétation : Vacher nia le 7 octobre avoir été à Bénonces et il ne se passa plus rien jusqu'au lendemain. Le 8, il fut interrogé une nouvelle fois par Fourquet sans formuler l'aveu de ses crimes puis « invité, après lecture, à signer le procès-verbal de cet interrogatoire, Vacher, pour la première fois, refusa

---

1. D'après Fourquet, *ibid.*, 1931, p. 30.

net, sans donner de raison». Bouchardon ajoute que «ce fut alors que se produisit l'événement le moins attendu, et cet événement allait simplifier l'œuvre personnelle du juge». Au soir du 8 octobre, Vacher rédigea sa lettre d'aveux qui fut transmise au parquet puis à Fourquet<sup>1</sup>. Plus tard, R. Tavernier et H. Garet reprendront cette lecture, en ajoutant que la lettre d'aveux avait été antidatée par Vacher. Cette lecture posant la lettre d'aveux comme un événement inattendu n'explique ni l'oubli de Fourquet ni l'erreur de datation commise par Vacher.

Trois scénarios paraissent plausibles pour situer la lettre d'aveux dans la dynamique de l'enquête. Le premier est celui proposé par Bouchardon : la lettre a été enregistrée «ne varietur» le soir même de sa réception au tribunal, soit le 8 octobre, à la suite d'une journée d'interrogatoire dans laquelle il n'en a jamais été question. Le 8 en effet, Fourquet interroge Vacher qui lui tient toujours tête en refusant le crime de Bénonces et les autres (pièce 603, p. 180). Ce ne serait donc qu'au soir du 8 qu'il aurait décidé d'avouer, en conditionnant son aveu d'une publication dans les journaux, comme le rappelle le procès-verbal du 9 octobre, qui ne porte que sur la lettre (pièce 604, p. 181).

Le second scénario suit en partie la version du juge. Fourquet affirme avoir reçu et pris connaissance de la lettre d'aveux de Vacher en soirée, alors qu'il dînait<sup>2</sup>. Si ce détail est vrai, il faut admettre que le dépôt de cette lettre «ne varietur» dans le dossier de procédure n'a pu avoir lieu que le lendemain de sa réception or cette opération de dépôt, signée par Fourquet et contresignée par le commis greffier est effectivement datée du 8 octobre sur l'original de la lettre d'aveux. À l'appui de cette version, on trouve le premier rapport du procureur de la République Paul Aron, qui affirme qu'au soir de la confrontation «Ému de ce résultat, Vacher dès sa rentrée en prison écrivit au Procureur de la République une lettre contenant l'aveu général de ses crimes»<sup>3</sup>. Fourquet indiquera encore, dans une pièce de procédure datée du 12 août 1898, que la lettre avait été reçue par le parquet le 7 au soir (Ordonnance de Fourquet, p. 269 et suiv). Il n'y a dès lors

---

1. Pierre Bouchardon, *Vacher l'éventreur*, Paris, Albin Michel, 1939, p. 81-82. René Tavernier et Henri Garet reprendront cette analyse, en ajoutant que la lettre d'aveux avait été antidatée par Vacher du 8 au 7 dans leur livre *Le juge et l'assassin*, Paris, Presses de la Cité, 1976, p. 84-88.

2. E. Fourquet, *op. cit.*, 1931, p. 29-32.

3. Note du procureur de la République de Belley au Procureur général, 19 octobre 1897, AD 69, 2U1 199. Ce témoignage est d'autant plus crédible que Paul Aron n'entretient pas de bonnes relations avec Fourquet.



aucune raison de penser que Vacher ait indiqué sur sa lettre une date de rédaction erronée. Reprenons maintenant le déroulé de l'instruction. Il n'est pas difficile de suivre Fourquet pour admettre que la journée de confrontation marathon du 7 octobre visait à forcer les dénégations de Vacher par un déferlement inopiné de témoins. Cette stratégie fut une réussite pour le juge d'instruction. Comment penser que l'accusé n'ait été effectivement ébranlé par l'accumulation des témoignages accusateurs ? Vacher fut très probablement surpris, tant par le procédé que par le nombre de témoins convergents. S'il n'est pas possible de confirmer par le procès-verbal le fait que Fourquet ait signifié oralement à Vacher que sa culpabilité sur le crime de Bénonces l'engageait sur huit autres assassinats, cette remarque est possible, si le juge souhaitait pousser son suspect aux aveux sur l'ensemble des crimes qu'on attribuait alors au tueur de bergers.

Abasourdi mais n'ayant rien cédé dans le cabinet du juge d'instruction, Vacher profite de son retour en cellule pour reprendre ses esprits. En fin de journée, il comprend que sa position de dénégation est fragile et désormais intenable, aussi décide-t-il de changer de tactique. Avouer oui, puisque les témoignages de sa présence à Bénonces au moment de l'assassinat du jeune Portalier sont accablants, mais avouer sous condition pour faire connaître et reconnaître son innocence. Vacher contre-attaque donc dans une lettre qui tient de l'adresse au peuple et de la confession au juge. Il y concède un aveu général évasif sur les crimes dont le juge l'accuse mais il prend surtout soin d'exposer longuement sa ligne de défense, en donnant les causes précises de son innocence et de son irresponsabilité, causes sur lesquelles il ne variera jamais.

Le soir même, Fourquet prend connaissance de la lettre. La forme et le contenu sont inédits : le juge ne s'attendait certainement pas à recevoir les aveux de son inculpé sous cette forme et dans cette tournure. Le lendemain, lors de l'interrogatoire, le premier sujet abordé ne peut être autre chose que cette étonnante missive mais c'est ici qu'il faut s'éloigner du témoignage du juge, qui affirme que Vacher entreprend de coopérer, dans la continuité de sa lettre d'aveux. Cette attitude n'est guère plausible. La lettre a été rédigée par Vacher dans une volonté de répondre à son accusateur et de lui opposer une nouvelle ligne de défense, il y a donc fort peu de chance qu'elle ait coïncidé avec une posture docile de l'accusé. Il est bien plus probable que Vacher ait immédiatement opposé au juge la condition de sa coopération à la poursuite de l'instruction : la lettre d'aveux devait être publiée dans les journaux. Cette fois-ci, l'effet de surprise fut à n'en pas douter au bénéfice de l'assassin et la réaction la

plus probable du juge est d'avoir eu le réflexe de refuser catégoriquement cette incroyable demande. De fait, celle-ci n'est pas consignée dans l'interrogatoire du 8 octobre. Or, ce jour-là, alors même qu'il vient de passer aux aveux par écrit, Vacher retrouve de l'assurance, clame son innocence et esquive toutes les demandes du juge. Lorsque Fourquet lui demande de confirmer qu'il est bien l'auteur du meurtre du jeune Victor Portalier à Bénonces, Vacher répond sur un ton bravache :

— J'ai pour habitude de suivre mon droit chemin et de ne pas dévier des principes de la loi morale

Fourquet lui demande de préciser ses déplacements depuis sa sortie de l'asile de Saint-Robert ? : « Je vous ai déjà dit qu'il y avait des moments où je n'étais pas maître de moi et où je courais comme un fou à travers le monde droit devant moi, me guidant sur le soleil et ne sachant où j'ai erré. Ce n'est pas ma faute si l'on m'a empoisonné le sang ». Et lorsque le juge tente d'assimiler sa tentative d'évasion lors du transfèrement de Tournon à Belley à un suicide raté, Vacher se récrie : « D'abord, rien ne prouve que je me serais tué et puis oseriez-vous prétendre que je sois responsable de ce que je fais ? J'ai été mordu dans ma jeunesse par un chien enragé et maintenant que j'y réfléchis, je me demande si ce ne sont pas les remèdes que l'on m'a administrés alors pour éviter la rage qui ont fait de moi ce que je suis » (pièce 603, p. 180). Ce 8 octobre donc, loin d'apparaître acculé par la procédure, Vacher semble être parvenu à desserrer l'étau dans lequel il paraissait enfermé la veille au soir. Ce changement d'attitude plaide pour l'adoption d'une nouvelle tactique de la part de l'accusé.

Le troisième scénario n'est qu'une variante machiavélique du précédent. Vacher aurait bien écrit sa lettre le 7 octobre mais il l'aurait conservé dans l'attente d'un nouvel interrogatoire. Le 8 donc, il sait qu'il va avouer, il prépare son argumentation en simulant lors de la confrontation la mémoration la morsure d'un chien enragé, puis, ayant ainsi vérifié que le juge ne le lâchait pas, il transmet, le soir, la lettre écrite la veille.

Le scénario qui paraît le plus plausible est celui qui respecte l'ordre des dates mais au fond, peu importe. Ce qui est certain, c'est que la lettre d'aveux de Vacher – écrite le 7 ou le 8 octobre – prend un nouveau sens lorsqu'on la replace ainsi dans la dynamique de l'information judiciaire. Cette lettre n'est pas une reddition mais un fait d'arme, elle n'annonce pas une capitulation mais une habile contre-attaque qui infirme toute perception d'un accusé dont le psychisme serait aux limites de l'imbécillité ou de la naïveté. La lettre d'aveux a permis à l'assassin d'établir dès le lendemain du marathon du 7 octobre un nouveau rapport de force avec un juge

décontenancé par la demande dont elle était assortie. Cette demande de publication dans les journaux installe Vacher dans une coopération sous condition. Son appel à la presse démontre qu'il saisit parfaitement l'importance de ce media dans la formation de l'opinion sur son cas. Et pour bien signifier au juge sa détermination, Vacher refuse ce 8 octobre, et pour la première fois depuis le début de l'enquête, de contresigner la transcription de son interrogatoire.

Le juge a donc perdu en une nuit un avantage qu'il croyait décisif. Il se trouve face à un accusé qui répond coup pour coup et n'est peut-être pas si fou que ça. Probablement surpris, ébranlé même dans un premier temps par l'extravagance de la demande, mais obnubilé par la nécessité d'obtenir des aveux circonstanciés, Fourquet, à son tour, s'adapte et se ressaisit très vite. N'ayant rien obtenu de probant dans l'interrogatoire du 8 octobre il accepte, dès le lendemain, de prendre en considération la demande de l'inculpé. Le procès-verbal d'interrogatoire du 9 octobre explicite clairement l'exigence de Vacher : il ne livrera des détails sur le crime de Bénonces qu'après la parution de sa lettre d'aveux dans *Le Petit Journal*, *Le Lyon républicain* et *Le Progrès* (de Lyon) : « Je tiens à fixer l'opinion publique sur les mobiles qui m'ont poussé à commettre ces crimes ». Dans l'attente, Vacher réaffirme son irresponsabilité, avançant que ses actes sont la volonté de Dieu et que c'est cette conviction qui lui a donné la force de rester impassible devant les témoins qui l'ont reconnu. Vacher flatte même « son » juge en affirmant que c'est sa loyauté qui l'a incité à coopérer : tout autre magistrat n'aurait obtenu que son silence. Maintenant la pression sur le juge et dans l'attente de la réalisation de la publication de sa lettre, Vacher ne contresigne pas non plus le procès-verbal de ce 9 octobre (pièce 604) mais le même jour, il écrit, rasséréiné, à ses parents et à ses frères et sœurs qu'il se sent « vraiment innocent, irresponsable », la cause de ses actes étant sa maladie, née d'une morsure mal soignée. Vacher croit, à son tour, un peu vite, que la partie est gagnée, et il assure à ses parents qu'il escompte les revoir prochainement, ou du moins leur « récrire à Saint-Robert » (pièces 686, voir p. 180).

La réaction de Vacher à la journée du 7 octobre minutieusement organisée par Fourquet était à la fois totalement imprévisible et foncièrement habile. Il est certain qu'elle irrita le magistrat qui se croyait proche de la victoire à l'issue de cette « confrontation décisive » puisqu'il tenta dans un premier mouvement d'humeur d'ignorer la demande de publication dans les journaux. Et si Fourquet se reprit très vite dans le cadre de la procédure, il se vengea tardivement en passant son silence dans son livre de

témoignage le conditionnement des aveux de l'assassin à la publication de sa lettre dans la presse. Cette ultime évasion commise par le seul témoin survivant explique les interprétations divergentes et désormais indécidables sur le déroulé exact cette journée<sup>1</sup>.

L'événement fut d'autant plus déstabilisant pour le juge Fourquet que, contrairement à ce qu'il écrit en 1931, il est, à ce moment de l'enquête, encore ouvert sinon convaincu de la folie de son inculpé. Le 7 octobre, dans son premier compte rendu de l'instruction au procureur général du parquet de Lyon, il écrit que l'auteur des assassinats en cause a été supposé «quelque fou par les magistrats et les auteurs d'articles de journaux» et qu'on a retrouvé dans les papiers saisis sur Vacher «trace de violentes préoccupations érotiques exprimées en des élucubrations bizarres»<sup>2</sup> et le 10, il se fait plus précis encore en affirmant au procureur «qu'il est hors de doute que nous sommes en présence d'un fou ou d'un monomane»<sup>3</sup>. Cette conviction du juge Fourquet est essentielle pour la suite car – il faut y insister – elle a été totalement gommée rétrospectivement dans son livre témoignage. Sur ce point, le récit de l'écrivain Fourquet a réellement fait écran au temps de l'enquête.

Il est désormais possible de mettre au jour le choc des stratégies autour de cette lettre d'aveux. Pour Fourquet, le principal enjeu de l'instruction est alors de parvenir à assigner Vacher comme auteur de l'intégralité des crimes par l'aveu de l'accusé car il n'y a eu aucun témoin des scènes d'assassinats. Fourquet court le risque d'un transfert de son détenu à Lyon pour le crime de Courzieu instruit par le juge Benoist<sup>4</sup> et il ne peut appuyer une décision de non-lieu sur le certificat médical du docteur Bozonet qui refuse d'accréditer la folie de Vacher. Ayant perdu l'appui du procureur Reverdet et ayant bien compris que son accusé serait inflexible sur la publication de sa lettre, Fourquet est isolé, dans une impasse.

Le juge d'instruction décide donc de couper la voie hiérarchique et de transmettre sans délai et pour avis l'étrange demande de Vacher non pas à Paul Aron, procureur de la République à Belley ; mais à Pierre Moras, procureur général près la cour d'appel de Lyon.

---

1. E. Fourquet, *Vacher le plus grand criminel...*, 1931, p. 34-35.

2. Lettre de Fourquet au procureur général, 7 octobre 1897, voir p. 177.

3. Lettre de Fourquet au procureur général, 10 octobre 1897, voir p. 184-185.

4. «Le tueur de bergers. Nouveaux détails. L'enquête à Lyon», *Lyon républicain*, 13 octobre 1897, p. 2.

Le 11 ou 12 octobre, Fourquet se voit remettre par le procureur de la République de Belley la réponse du procureur général. Le procureur lyonnais donne son accord à chacune des demandes de convocation de témoins éloignés et il émet un avis favorable mais réservé sur l'éventuelle publication de la lettre d'aveux, à laquelle il faudra se résoudre s'il n'est pas possible d'obtenir autrement les aveux du suspect. Moras prend soin de relever que «le signataire de cette lettre est à n'en pas douter, un fou ou un simulateur» et il précise à l'attention du procureur de Belley que «[...] *l'état mental de l'inculpé doit dès maintenant attirer toute votre attention et que, s'il est établi que nous sommes en présence d'un fou, il sera très suffisant d'être fixés sur sa participation aux différents crimes, sans qu'il soit nécessaire de pousser au-delà l'information, qui ne deviendrait nécessaire qu'autant que la responsabilité pénale du détenu pourrait être affirmée*» (pièce 61, reproduite p. 186)

Cette réponse est très importante car elle contribua tout autant que la lettre d'aveux à semer le doute dans les convictions initiales de Fourquet. Le procureur général Moras est en effet le premier magistrat à poser l'hypothèse d'un Vacher simulateur comme alternative à un état de folie avérée. Vacher ne peut errer ainsi que l'affirme le docteur Bozonet «sur les frontières de la folie». Il faut choisir. Le procureur Moras rappelle à son juge d'instruction que la poursuite de la procédure n'a de sens que si Vacher est effectivement pénalement responsable. Ce faisant, il met au jour les contradictions de Fourquet qui se retrouve face à un dilemme : soit Vacher est fou et l'instruction doit s'arrêter dès l'obtention des aveux avec une ordonnance de non-lieu, soit Vacher est un simulateur et l'instruction devra alors se poursuivre jusqu'au envoi de l'accusé en cour d'assises.

Fourquet ne peut pas compter sur l'appui de son nouveau collègue Paul Aron, car ce dernier est indécis sur l'état mental de Vacher. Alors qu'il rend compte à son tour de l'information en cours d'instruction, Aron estime que la question de la responsabilité de Vacher doit être confiée à des experts : «Son séjour antérieur dans les asiles d'aliénés rend indispensable un examen par les médecins spécialistes» et «les bizarreries de caractère observées par les chefs de l'accusé par le colonel du 60<sup>e</sup> régiment d'infanterie instamment pendant son service militaire tendent à une même conclusion» mais le déroulement de l'enquête l'incite à relever qu'il «a été donné à M. le juge d'instruction de remarquer ou d'apprendre que Vacher est d'un caractère ombrageux, méfiant et vindicatif. Sans préjuger la question de savoir s'il est ou non conscient de ses actes, il est permis de

constater qu'il pèse chacune de ses paroles et se préoccupe vivement de la portée de ses réponses.»<sup>1</sup>

Des trois magistrats suivant l'enquête, le juge Fourquet est donc le seul partisan de la folie de Vacher. L'avis divergent de ses collègues à ce sujet fragilise sa position. Fourquet ne peut se satisfaire de la lettre d'aveux du 7 octobre si singulièrement tournée et surtout, aussi peu circonstanciée : elle ne nomme aucune victime, elle ne cite aucun lieu. Il doit donc d'une part s'efforcer d'obtenir des aveux spécifiques au crime de Bénonces et admettre, de l'autre, qu'il ne pourra obtenir les moyens humains et financiers nécessaires à la poursuite de son enquête que s'il renonce à avancer la thèse de la folie de l'accusé.

On peut se demander ce qui décida Fourquet à changer d'opinion sur la folie de Vacher, et quand ce changement eut lieu. Si l'avis de ses deux procureurs joua certainement un rôle, c'est plus sûrement encore son intérêt à poursuivre l'enquête qui fut déterminant. Vacher lui-même contribua à cette révision puisqu'il n'eut de cesse, dans les jours qui suivirent, de récuser le diagnostic de folie. Fourquet n'abandonna pourtant que très tardivement sa position sur la folie de Vacher. Le 24 octobre, alors qu'il a obtenu tous les détails utiles à la clôture de l'affaire de Bénonces, le juge d'instruction tente de préciser son diagnostic dans une lettre à l'attention du procureur général. D'une part, l'inculpé est « très méfiant, soupçonneux, à l'excès même ; un rien alarme sa susceptibilité. C'est en comptant sur sa confiance, si j'ose m'exprimer ainsi, par la douceur avec laquelle je le traite et grâce à beaucoup de patience que j'ai tiré insensiblement quelque révélation nouvelle ». Fourquet ajoute que Vacher « a des idées bien coordonnées chaque fois que son intérêt est en jeu. Il semble surtout préoccupé d'établir qu'il est irresponsable ». Pour autant, le juge n'avance pas encore la thèse de la simulation, et il ajoute : « mon impression est qu'il s'agit d'une sorte folie érotique ; l'inculpé est extrêmement passionné pour les femmes. Il ne tue pas pour le plaisir de tuer mais pour assouvir sa passion frénétique de la femme. »<sup>2</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre encore, il plaide auprès de son procureur général la thèse de « l'érotomanie » pour apprécier le comportement

---

1. Lettre du procureur de la République de Belley au procureur général, 19 octobre 1897, p. 196.

2. Lettre du juge d'instruction au procureur général, 24 octobre 1897, p. 2. AD Rhône, 2U1-199.